



Lise Dubreuil-Royer: des triplés, "c'est lourd, très lourd".

En attendant des triplés...

par Guy DUBÉ

"Il y a eu des bébés éprouvettes, il y a maintenant la mère éprouvée", lançait en riant Mme Lise Dubreuil-Royer, à l'issue d'une entrevue dans sa chambre de l'hôpital Christ-Roi de Québec, hier.

Lise Dubreuil, âgée de 28 ans, de Saint-Jean-Christophe, en banlieue sud de Québec, accouchera de triplés dans un mois environ. Ce sera, bien sûr, une première pour elle et son mari, Égide Royer, mais aussi pour le centre hospitalier Christ-Roi.

Le couple a appris la nouvelle en décembre dernier. "On a dû passer de l'euphorie à la réalité", raconte Lise Dubreuil. Les Royer ont déjà un enfant (un garçon) qui aura trois ans cette semaine.

Les premières réactions des parents, voisins et amis: "T'es chanceuse, ta famille sera finie d'une claque..." Pour d'autres, c'était: "Pauvre p'tite fille..."

"On nous a alors dit qu'on allait avoir de l'aide des gouvernements et l'on s'est vite aperçu que cette aide se limite à peu de choses", précise-t-elle.

L'aide financière vient du ministère des Affaires sociales, soit un montant de \$4.000. Quant à l'aide à domicile, elle se limite à une personne du MAS qui assistera les parents pendant 20 jours "ouvrables", soit quatre semaines.

"C'est tout ce que l'on a réussi à avoir", relate Lise Dubreuil.

\$2.800 de couches

Le couple a approché diverses compagnies pour se faire commander les couches et le lait, entre autres. La compagnie Pampers a refusé, tout comme Sears, indiquant qu'on n'a pas les

Voir A-2, TRIPLÉS

Cloutier: des abus de rudesse qui doivent cesser (C-1)



Le Soleil, Raynold Levoit

MODE

Avec l'arrivée du mois de mars, la mode printemps-été 82 s'impose d'ores et déjà. A cette occasion, LE SOLEIL présente aujourd'hui cinq pages consacrées aux tendances de cette année.

pages B-1 à B-5

La réforme scolaire

par Damien GAGNON

Le projet de loi

Faut attendre à l'automne

Aucune décision à court et à long terme n'a été prise par le gouvernement du Québec quant à la date du dépôt, à l'Assemblée nationale, d'un projet de loi sur la réforme scolaire.

C'est la précision qu'a tenu à apporter, hier, M. Jacques Girard, sous-ministre en titre au ministère de l'Éducation.

M. Girard commentait la rumeur voulant que le gouvernement ne dépose pas avant un an le projet de loi sur la

réforme de l'enseignement primaire et secondaire.

Il a souligné que les fonctionnaires du ministère de l'Éducation travaillent présentement à l'élaboration d'un énoncé de politique et d'un projet de loi mais qu'aucun document définitif n'a encore été déposé au Conseil des ministres, bien que les membres du conseil aient été saisis des intentions du ministère.

Il faut bien comprendre, de poursuivre M. Girard, qu'avant le dépôt d'un

projet de loi, le gouvernement consultera la population sur un énoncé de politique qui contiendra ses principales intentions quant à la réforme qu'il entend soumettre à l'Assemblée nationale.

Il n'a pas précisé à quel moment pourrait survenir le dépôt de l'énoncé de politique et quelle forme pourrait prendre la consultation. On pense à une tournée du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, et sans doute à une invitation aux différents organismes impliqués di-

rectement ou indirectement dans le domaine de l'éducation à soumettre leurs commentaires.

M. Girard n'a pas précisé non plus le temps qui serait consacré à cette consultation, rappelant toutefois le désir du ministre Laurin, maintes fois exprimé, de connaître l'opinion des principaux intéressés, les parents et les agents d'éducation.

Voir A-2, RÉFORME

LE SOLEIL

DERNIÈRE ÉDITION

QUÉBEC, MARDI 2 MARS 1982
86e année, no 54 66 pages 5 cahiers

• • Livraison à domicile (6 jours) \$1.85 • •
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

dépôts garantis **17 3/4 %**
TAUX ANNUEL 3 ans et 5 ans
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
692-1221 626-1221

10,000 étudiants boudent les cours

par Damien GAGNON

Amorcé il y a quelques jours, le mouvement de débrayage dans les écoles secondaires de la région de Québec s'amplifie.

En effet, quelque 10,000 étudiants sont touchés par ce mouvement aujourd'hui.

Les étudiants protestent contre le nouveau régime de cours au secondaire qui sera en application en septembre

prochain et contre la décision du ministère de l'Éducation de fixer à 60 pour 100 la note de passage des examens du ministère qui est actuellement de 50 pour 100.

Il n'y a donc pas eu de cours aujourd'hui pour les quelque 4,600 étudiants des polyvalentes de Charlesbourg, Orsainville et Notre-Dame-des-Laurentides, écoles de la Commission scolaire régionale Jean-Talon.

La direction de la Commission des

écoles catholiques de Québec (CECQ) a dû fermer les écoles Cardinal-Roy, Jean-de-Brébeuf, Marie-de-l'Incarnation et J.-François-Perrault en raison du petit nombre d'élèves qui se sont présentés en classe ce matin ou encore en raison du chahut causé par des étudiants. La clientèle totale de ces écoles est de 2,900 élèves.

En fin d'avant-midi, on redoutait que le mouvement s'étende à d'autres écoles. La direction des commissions scolaires concernées ne pouvait prévoir quelle sera la situation demain matin.

Dans le cas des écoles Vanier, Roc-Amador et Louis-Joliet à peine 50 pour 100 des étudiants étaient en classe ce matin.

On n'écarterait pas en fin d'avant-midi la possibilité que le mouvement s'étende à d'autres écoles compte tenu de l'action des étudiants contestataires. Ils font la tournée des écoles pour amener les étudiants à débrayer.

A la polyvalente de Lévis, les cours doivent reprendre demain à la suite de la décision de la direction de rouvrir l'école.

Les étudiants des polyvalentes de Charlesbourg et d'Orsainville ont débrayé hier après-midi. La direction de la régionale avait pris la décision de fermer l'école aujourd'hui dans le but de permettre une rencontre de la direction avec des représentants des conseils étudiants. Mais il devait y avoir des cours à la polyvalente de Notre-Dame-des-Laurentides et d'Orsainville.

A la CECQ, il y a eu hier rencontre entre des représentants de la commission scolaire et des représentants des étudiants de chacune des écoles secondaires.

Cette rencontre ne semble pas avoir donné les résultats escomptés puisque ce matin, 5 écoles ont dû fermer leurs portes.

A la régionale Jean-Talon comme à la CECQ on n'ose pas prédire ce que sera la situation demain. A Jean-Talon, des rencontres entre la direction de la régionale et des écoles devaient permettre de déterminer, en fin de journée, si les écoles seront ouvertes demain.

A la CECQ on souligne que les écoles seront ouvertes demain matin pour tous les étudiants qui voudront bien se présenter en classe. Notre politique, d'affirmer un porte-parole de la commission, c'est de donner le service et de maintenir les écoles ouvertes dans toute la mesure du possible.



Le mouvement de débrayage des étudiants se poursuit.

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Le fonds d'urgence

Québec agira sans l'aide du fédéral

par Michel DAVID

Le gouvernement fédéral a opposé un refus catégorique à la demande québécoise de participer à un fonds d'urgence pour atténuer les effets de la crise économique.

Alors que Québec réclamait d'Ottawa une contribution de \$220 millions afin de soulager les PME en difficulté et stimuler la création d'emplois, le gouvernement fédéral a tout au plus accepté la mise sur pied d'un comité de fonctionnaires qui tentera d'harmoniser les différents programmes fédéraux et provinciaux d'aide à la petite et moyenne entreprise.

Ottawa estime en effet que les programmes existants vont au-delà de ce que demande le Québec et que l'acceptation de la proposition québécoise nécessiterait des changements législatifs tels que toute action serait retardée de plusieurs mois.

A la suite du refus fédéral, tout le plan de relance imaginé par le gouvernement du Québec se trouve donc compromis. S'il n'est pas totalement abandonné, il est certain que de sérieuses modifications devront y être apportées et

qu'à tout événement, son impact sera infiniment moindre.

Avant même que les ministres des deux paliers de gouvernement ne se rencontrent hier, la partie fédérale avait déjà décidé de refuser la demande québécoise.

Dans un communiqué diffusé dimanche soir, Ottawa affirmait que "le gouvernement canadien applique déjà des mesures plus complètes et plus substantielles que celle que propose le gouvernement du Québec".

On explique qu'Ottawa verse chaque année plus de \$250 millions en subventions, prêts et garanties de prêts aux PME québécoises ce qui représente la moitié des sommes fédérales affectées au développement industriel et régional du Québec.

C'est ainsi qu'entre 1979 et 1981, le programme fédéral d'obligations pour l'expansion de la PME a permis à 1,318 entreprises québécoises d'obtenir des prêts totalisant \$186 millions à un taux d'environ 10 pour 100.

Quant à la proposition de Québec d'inclure dans le fonds d'urgence un programme de création directe d'emplois de \$150 millions financé aux trois quarts par

Ottawa, le fédéral a répliqué en offrant au Québec de participer au "programme Axworthy", qui vise à la création d'emplois par l'utilisation des fonds de l'assurance-chômage.

Rejetant enfin de façon implicite la responsabilité de la crise, que le gouvernement du Québec attribue à la politique monétaire canadienne, le communiqué fédéral affirme que "même si toutes les économies occidentales subissent aujourd'hui les effets de la récession économique, il est évident que ce phénomène est particulièrement accentué au Québec par le haut taux de fiscalité provinciale et l'incertitude politique".

Déception à Québec

Bien qu'au fond il s'y attendait, le parrain du fonds d'urgence, le ministre Bernard Landry, a exprimé au nom du gouvernement sa "profonde déception" face au refus fédéral.

"Nous entrons à ces entretiens dans l'espoir d'en ressortir avec la possibilité d'un fonds d'urgence pour aider des milliers de chefs d'entreprises et surtout de

Voir A-2, URGENCE

sommaire

Annonces classées	D-6 à D-16
Arts et spectacles	D-2 à D-4
Bandes dessinées	D-14
Bridge	D-15
Décès	D-17
Economie-finances	A-13 à A-15
Editorial	A-4
Feuilleton	D-4
Horoscope	D-15
Information régionale	A-7 à A-9
Loteries	A-2
Marc Lestage	D-5
Monde	B-8 et C-7 à D-17
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-15
Où aller à Québec	D-5
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-16
Sport	C-1 à C-6
Télévision	D-4

météo

Nuageux avec quelques chutes de neige à Québec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de moins 15 et maximum de moins 10. Demain, ensoleillé à Québec et neigeux dans l'Est.

détails, page D-6

Le SFPQ propose un fonds de grève

par Pierre PELCHAT

Les préparatifs en vue de la prochaine ronde de négociation avec le gouvernement québécois vont bon train au SFPQ.

Au cours des prochaines semaines, les 45.000 membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec seront appelés à se prononcer sur la recommandation de leur comité exécutif de constituer un nouveau fonds de grève.

La proposition vise à majorer la cotisation syndicale de 0,6 pour 100 pour la faire passer à 1,9 pour 100 dès le 1er juillet. Pour être mis en vigueur, ce changement devra être accepté par au moins 60 pour 100 des membres qui voteront lors des réunions syndicales

des 205 sections du SFPQ. Ces assemblées syndicales se tiendront entre le 15 mars et le 20 avril.

Sur une base annuelle, on estime que cette augmentation de la cotisation rapportera environ \$4,2 millions dans les coffres du syndicat. Lors des négociations de 1979, le SFPQ avait versé pour près de \$11 millions en prestations de grève aux fonctionnaires qui avaient débrayé de façon sélective. Le recours à des moyens de pression avait rapidement épuisé le fonds de défense professionnelle du SFPQ qui avait dû recourir à des emprunts auprès d'institutions financières. Ces emprunts avaient été complètement remboursés à la fin de 1981.

Le président du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy, a précisé que les sommes recueillies avec la cotisation spéciale seraient retournées aux syndiqués, avec en plus les intérêts courus, si on ne devait pas les utiliser en période de négociation.

Consultation

D'autre part, au cours de sa dernière réunion, le conseil syndical du SFPQ a adopté un premier projet de convention collective qui sera soumis aux membres lors des mêmes réunions où sera débattue la question du fonds de grève.

A la fin d'avril, le bureau des

négociations du SFPQ, qui regroupe 69 personnes, se réunira pour étudier les recommandations provenant des assemblées des sections locales.

Par la suite, on consultera les quelque 1.000 officiers syndicaux sur les modifications à apporter au premier projet de convention collective.

RÉFORME

(Suite de la première page)

Compte tenu du désir de M. Laurin d'obtenir le plus large consensus, il est à prévoir que la consultation durera quelques mois. Il est donc improbable qu'un projet de loi soit déposé à l'Assemblée nationale avant l'ajournement des travaux pour la période estivale. Il faudra attendre à l'automne avant d'être fixé.

Le premier ministre du Québec lui-même, M. René Lévesque, ne semble pas pressé de procéder à une réforme en profondeur du système d'éducation. Une grande prudence marquait les propos tenus à cet égard lors d'interviews ou de lignes ouvertes auxquelles il a participé au cours des derniers mois.

Pendant l'entretien téléphonique avec le représentant du SOLEIL, M. Girard en a profité pour démentir la rumeur voulant que lui et le sous-ministre responsable de l'enseignement primaire et secondaire, M. André Rousseau, quittent le ministère de l'Éducation. Le quotidien Le Devoir faisait état, il y a quelques jours, du départ imminent de M. Girard.

Historique

C'est le 13 janvier, à la suite d'une fuite, que le quotidien LE SOLEIL rendait publiques les grandes lignes d'un avant-projet de loi sur la réforme scolaire.

La réforme proposée par le ministère de l'Éducation vise la déconcentration des structures scolaires. Les écoles seraient pluralistes et offriraient la liberté de choix entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral. Toutefois, le véritable objectif de la réforme, selon le ministre Laurin, est de remettre aux écoles les gros des pouvoirs pédagogiques actuellement entre les mains des commissions scolaires.

La plupart des organismes directement impliqués dans le domaine scolaire désapprouvent pour des raisons parfois différentes, la réforme que préconise le ministère de l'Éducation.

Le ministre de l'Éducation a soumis un document à la consultation de

Selon l'échéancier prévu, on prévoit que les membres du SFPQ seront appelés à accepter ou refuser un projet définitif de convention collective entre le 15 mai et 15 juin. Si ces nouvelles propositions sont acceptées, on devrait être en mesure de faire connaître au gouvernement les de-

mandes du SFPQ vers la fin de juin ou au plus tard au début de juillet.

De leur côté, les négociateurs gouvernementaux doivent déposer leurs offres, selon le code du travail, au cours du mois de septembre.

ceux qui réclameront que l'on procède à une véritable consultation avant d'entrer dans des réformes aussi radicales.

La réticence des organismes à souscrire au projet n'est pas la seule raison qui amène le gouvernement à être prudent. Il y a aussi le contexte économique. Au cours des prochains mois, il est notoire que le gouvernement sera beaucoup plus préoccupé à trouver des solutions à la crise économique qu'à débattre de projets de réforme, surtout de l'ampleur de celui que propose le ministre Laurin.

URGENCE

(Suite de la première page)

travailleurs, a dit M. Landry, nous ressortons avec un comité de fonctionnaires qui n'a même pas l'heur de créer un emploi.

Comme l'a fait remarquer M. Jacques Parizeau, "après ce genre de rencontre, il faut toujours annoncer quelque chose; et la façon d'écarter temporairement un problème, c'est de créer un comité".

Le ministre Landry a particulièrement mal digéré le communiqué émis par le fédéral dimanche. "Ce communiqué était excessif à sa face même, a-t-il déclaré. Dans son langage et dans son ton, il était très près de l'arrogance."

M. Landry fait peu de cas de l'affirmation fédérale selon laquelle Ottawa fait déjà beaucoup pour la PME québécoise. Il remarque que les \$186 millions de prêts obtenus par les PME du Québec entre 1979 et 1981 ne représentent que 11,3 pour 100 du total consenti aux PME canadiennes durant cette période.

Quant à l'argument voulant que la création d'un fonds d'urgence nécessiterait d'importantes modifications aux lois canadiennes, le ministre a demandé comment il se faisait que ces complications législatives n'avaient pas joué dans le cas des grosses compagnies installées en Ontario, les Chrysler, Ford, Massey-Ferguson, Consolidated Computers, etc.

Sans la participation fédérale, il est clair que le plan de relance imaginé par Québec devra être totalement repensé. "Il faut maintenant que l'on réorganise les perspectives qu'on avait et probablement aussi les programmes qu'on suggèrait", a expliqué M. Jacques Parizeau.

Quant à la façon de financer ce nouveau plan de relance, le ministre des Finances a indiqué qu'il appartiendra au Conseil des ministres d'en décider. Il a cependant laissé entendre qu'il pourrait s'agir de mesures fiscales contenues dans le prochain budget. Une chose est cependant certaine: quel que soit le mode de financement, le montant total n'excèdera pas de beaucoup les \$73 millions que Québec était prêt à investir.

Si la participation fédérale était le principal sujet à l'ordre du jour de la rencontre d'hier, la question des \$200 millions réclamés par le Québec dans le dossier de l'usine d'eau lourde LaPrade a également été évoquée.

M. Marc Lalonde n'en a pas soufflé mot en conférence de presse, mais M. Jacques Parizeau dit avoir l'impression qu'Ottawa s'apprête à utiliser ces \$200 millions pour faire redémarrer la centrale de Gentilly I.

Autrement dit, a expliqué le ministre des Finances, les millions qui devraient revenir au Québec serviront à faire fonctionner un "canard boiteux" qui relève du gouvernement fédéral.

TRIPLÉS

(Suite de la première page)

moyens". Sears a évalué à \$2.800 le coût de cette commande, pour deux ans.

"S'ils n'ont pas les moyens, comment voulez-vous qu'on l'ait, nous?" demande Mme Dubreuil-Royer.

Par contre, les magasins Cooprix leur ont offert de leur fournir couches et lait au prix coûtant.

Lise Dubreuil n'a pas l'intention de s'épuiser physiquement après la naissance des enfants. Les \$4.000 du MAS serviront à payer, l'espace de quelques mois, l'aide à domicile.

Quant aux allocations familiales, elles passeront de quelque \$20 à environ \$200 par mois, reconnaît-elle, "mais ça ne paiera peut-être même pas le lait".

Tout en triple

"Heureusement que notre cercle d'amis est assez grand. Je me demande bien ce que nous aurions fait si nous avions été de nouveaux arrivés dans la place", continue Lise Dubreuil.

Il faudra tout en triple pour habiller, nourrir et faire dormir les enfants après leur naissance. Une sorte de formule coopérative avec des voisins et amis leur a permis de se procurer des vêtements et meubles d'enfants. Ça prendra trois lits, trois sièges d'autos, des draps et couvertures en triple, etc.

"Il faut absolument trouver des trucs; au lieu de moises, on va probablement prendre des paniers à linge en plastique; pour les carrosses, on prendra trois poussettes-parapluie raccordées ensemble avec des collets", souligne-t-elle.

Heureusement, le couple possède déjà une "vieille grande maison" qu'il a retapée au cours des derniers mois. Des pièces ont été transformées en chambres, comme une vieille cuisine qui ne servait plus.

Trois, un chiffre chanceux

Les Royer se rappelleront du chiffre trois. Ça fait trois ans qu'ils demeurent à Saint-Jean-Christophe; leur enfant aura trois ans cette semaine; ils auront trois autres enfants d'ici peu; et le traitement hormonal n'a pris que... trois mois à prouver son efficacité.

Lise Dubreuil est "pensionnaire" au centre hospitalier Christ-Roi depuis quelque temps déjà. Les médecins craignent un accouchement prématuré et tentent de garder les triplets dans leur "incubateur naturel" le plus longtemps possible, pour qu'ils soient plus forts à leur naissance.

Initialement, l'accouchement était prévu pour le 24 avril. Mais il sera fort probablement avancé d'un mois, soit à la 36e semaine, par césarienne. La maman a 32 semaines de

"faites" et a déjà pris 45 livres. "Trois enfants, c'est lourd, très lourd. Je n'ai plus de position pour dormir. C'est vraiment une performance physique, je pense", lance-t-elle, précisant que c'est son "remonteur de moral officiel" (son mari psychologue) qui l'a aidée à bien accepter la nouvelle, en décembre. "Il a très bien pris ça; il est très content, mais peut-être plus nerveux que moi."

Lise Dubreuil demeurera à l'hôpital jusqu'à l'accouchement uniquement pour profiter du plus de repos possible et dans le but de mieux équilibrer la nourriture et les vitamines.

"Ici, je suis considérée comme une pensionnaire et non une malade. Je suis bien traitée et le personnel est tout ce qu'il y a de plus gentil", poursuit Mme Dubreuil-Royer, qui tient cependant à démentir le fait que son mari ne pourra pas assister à l'accouchement, "parce que les anesthésistes ne le veulent pas lors de césariennes".

"Notre médecin, lui, est d'accord. Pourrait-il y avoir une toute petite exception?", demande-t-elle en posant les mains sur son gros ventre, qu'elle se plaît à appeler "mon monument".

En Amérique, il y a une chance sur environ 10.000 pour qu'un couple ait des triplets. Cette chance peut "rapporter" \$4.000. Pour avoir des quadruplés, il y a une chance sur 100.000; là, c'est le gros lot du MAS, soit \$5.000!

Ottawa doit donner suite au projet de cale sèche à Davie

La Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain appuyée par l'ensemble des maires de la région de Québec vient réclamer du gouvernement fédéral la part régionale en présentant une requête pour la réalisation d'une cale sèche courte aux installations de la Davie à Lauzon, un projet de quelque \$85 millions.

Cette requête, dévoilée ce matin en présence des édiles régionaux, insiste dans sa présentation sur l'état lamentable de la santé économique dans la grande région de Québec pour justifier l'obtention de sa part du gâteau que s'apprête à partager le gouvernement fédéral.

Le mémoire de la Chambre estime qu'en plus de stimuler immédiatement la création d'emplois dans le secteur vital de la construction, la réalisation de cette cale sèche courte permettrait de développer 1.200 emplois industriels par la suite.

En plus de ces arguments, la Chambre de commerce et d'industrie souligne que la construction d'une telle cale sèche permettrait aux chantiers maritimes de pénétrer un nouveau marché prometteur, celui des plates-formes semi-submersibles ainsi que des navires et barges nécessaires pour la prospection de même que pour

la production dans la mer de Beaufort.

Lauzon comporte des avantages selon la requête de la Chambre à cause du bassin de main-d'œuvre spécialisée et à cause de la présence à proximité d'un chantier maritime disposant de tous les services nécessaires à l'opération d'une cale sèche. Selon la Chambre, construire une telle cale sèche courte en un lieu non développé exigerait des déboursés trois fois supérieurs aux \$85 millions estimés dans le cas de Lauzon.

La proximité des fournisseurs, et l'appui de la Chambre de commerce de Montréal, de même que la possibilité d'assurer l'entretien des plates-formes semi-submersibles ainsi que la solidité du sol rocheux à Lauzon sont d'autres éléments qui militent, selon la Chambre, en faveur du projet qu'ils défendent.

Parmi les autres raisons, la Chambre souligne que Québec se classe juste derrière Saint-Jean, à Terre-Neuve, quant au taux de chômage recensé dans les 23 agglomérations urbaines du pays.

LA QUOTIDIENNE

(tirage de lundi)

8-3-2

Informations: 643-8990

Oui ça se peut!

COMPTOIR PREMOULÉ
2 pi. à 7 pi.
choix de couleurs 3,19 pl. il.

GRAND CHOIX DE
CÉRAMIQUE 0,99 pl. ca.
à partir de

MOULURE DE
FINITION
pour préfini, Rabais de 45%
choix de couleurs.

PRÉFINI #1 sur bois
Orme antique.
Rég. 15,95 Notre prix 10,75

Déjà vue — 1
Rég. 17,95 Notre prix 11,95

GRAND CHOIX DE
PRÉFINI #1 à compter de 6,55

CONTRE-PLAQUE Notre prix
5/8 po. emb. B.C. standard 12,48
3/8 po. B.C. standard 7,74

INBOARD
4 pi. x 8 pi. x 1/2 po.
légères imperfections 3,33

INSULTING
4 pi. x 8 pi.
légères imperfections 3,33

BOIS DE FINITION
Designer plants
Un paquet couvre 19 pi. ca.
Rég. 28,95 Notre prix 13,95

DESSUS de VANITÉ
Imitation de marbre, choix de couleurs, légères imperfections.

Rabais de 40% à 60% sur le prix régulier

TAPISSERIE PRÉ-ENCOLLÉE
EASY-ON
Choix de couleur.
Rég. 23,95 Notre prix 13,95 le rouleau

Payez et emportez

seulement sur les items de l'annonce.

Prix en vigueur jusqu'au 8 mars 1982

VISA MasterCard

Une division de Mac-Marquis Grenier

Centre d'arbaines

1177 boul. Pie XI Val-Bélair-Téléphone: 842-1911

HEURES D'OUVERTURE: lundi au mercredi 9h00 à 17h30, jeudi et vendredi 9h00 à 21h00, et samedi 9h30 à 12h00.

au trente et un pour homme



L'ANORAK KANGOUROU

« Kanuck »

un vêtement conçu pour les sports d'extérieur qui demandent une activité soutenue. de coton et nylon bleu, rouge ou beige en tailles 3-4-5-6. \$63.

ses nombreuses caractéristiques lui permette une parfaite aération du corps. . .

- fermetures à glissière latérales
- poignets ajustables
- cordon de serrage avec noeud mécanique à la taille
- poche kangourou
- capuchon

la maison

Simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

au trente et un pour homme



VENTE D'IMPERMÉABLES « AQUASCUTUM »

129.95

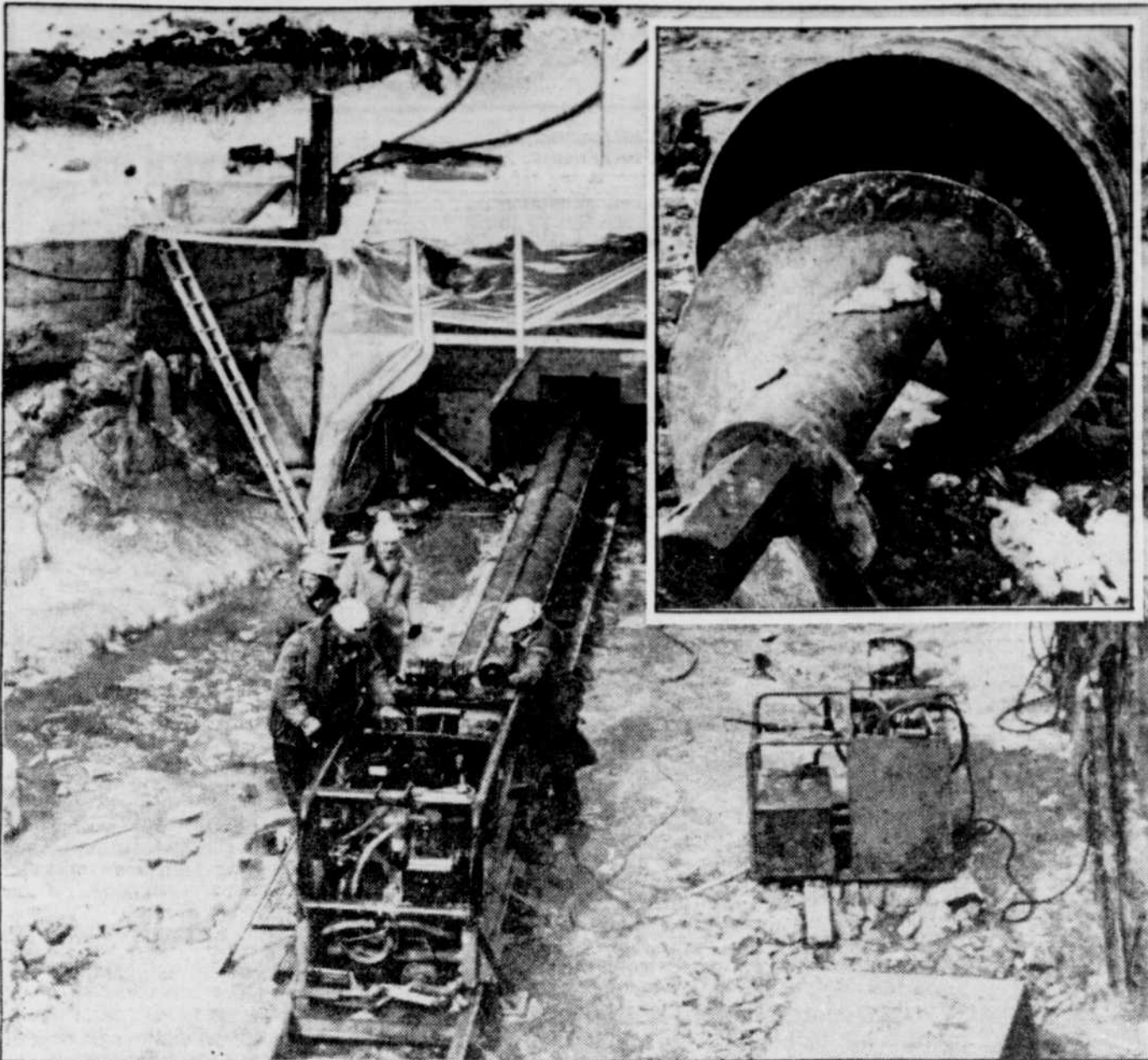
des imperméables en solide tissu 55% coton et 45% polyester, entièrement doublés, modèle à simple boutonnage, col chemisier et deux grandes poches biales, marine ou beige. 36 à 46 régulier, 36 à 42 court, 42 à 46 long. rég. \$175.

autre modèle avec ceinture et épaulettes en taupe ou marine à 199.95. rég. \$280.

la maison

Simons

place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale



Le Soleil, René St-Pierre

Il aura fallu une quarantaine d'heures pour forer le trou permettant de passer un tuyau d'égout sous l'autoroute 20, le tout sans nuire à la circulation. Et, c'est par section de 40 pieds que la mèche (en médaillon) et le tuyau d'acier sont insérés dans le trou.

Forage sous la 20 pour l'installation d'un tuyau

par Michel TRUCHON

Installer un tuyau devant franchir une route n'est déjà pas une chose facile, à cause des ennuis causés à la circulation. Mais quand c'est l'autoroute 20 qu'il faut traverser, alors là les choses se compliquent.

Confrontés à ce problème pour la pose d'un tuyau d'évacuation des eaux usées du parc l'Érablière à Bernières, les ingénieurs ont contourné la difficulté.

Ils ont fait appel à une compagnie de forage ontarienne et l'ont chargée de percer un tunnel long de 400 pieds permettant le passage du tuyau de 24 pouces qui viendra alimenter les

étangs d'épuration situés du côté sud de l'autoroute.

La compagnie Marathon Drilling, d'Ottawa, a mis en place une foreuse spéciale, généralement utilisée pour l'installation des pipelines. Il a fallu trois semaines pour creuser la fosse et couler la base de béton assurant la stabilité de la foreuse.

Les travaux ont commencé jeudi et se sont terminés hier après-midi, au rythme d'un pied à la minute. La machine pousse une vis sans fin dans un tuyau de métal qui évalue au fur et à mesure la terre qu'elle longe. Les tuyaux sont insérés par section de 40 pieds et restent en place une fois le

tunnel creusé. C'est dans ceux-ci que le tuyau de plastique sera glissé.

C'est dans le cadre d'une subvention de \$4 millions que la municipalité de Bernières a entrepris ces installations sanitaires. Les fosses de décanlage devaient être en mesure de fonctionner au début de l'automne. Le seul creusage du passage sous l'autoroute 20 représente des dépenses de \$300,000.

Le contrat a été octroyé à la compagnie Savard & Dion et c'est le bureau d'ingénieurs-conseils Couture, Leclerc & associés qui s'est occupé du forage.

Forte diminution du nombre d'ouvriers de la construction

MONTREAL (d'après PC) — A cause de la situation économique actuelle, l'Office de la construction du Québec, voulant éviter de "gonfler indûment" la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction du moment où la demande ne le justifie pas et surtout y maintenir une certaine sécurité d'emploi, a décidé de soustraire du marché en 1982 quelque 32,000 travailleurs dont 25,000 ou 79 pour 100 ont quitté l'industrie.

Contrairement aux années passées, en 1982, l'OCQ ne renouvellera pas sur demande les certificats de classification dont les travailleurs de la construction ont besoin pour pouvoir oeuvrer dans l'industrie mais éprouvera les rangs en appliquant le règlement de placement, en vigueur depuis 1978 et modifié en 1980, quant au nombre requis d'heures minimales de travail, soit 1,000 heures ou six mois de travail en deux ans.

Dans les documents qu'elle rendait publics hier, l'OCQ constate que 20,000 détenteurs de certificats, en deux ans, n'ont pas travaillé une seule heure dans l'industrie.

Offre vs demande

Pour l'OCQ, il est important de faire concorder le plus possible l'offre et la demande dans cette industrie ce qui explique le nombre élevé de non-renouvellement. "Refuser cette épuration équivaut à léser les véritables travailleurs de la construction qui croient avoir acquis certains privilèges de sécurité d'emploi par l'adoption du règlement de placement".

Par la même occasion, l'OCQ a également fait le point sur les "effets bénéfiques" de ce règlement quant au placement des salariés de la cons-

truction qui accorde la priorité d'emploi aux "vrais" travailleurs de l'industrie.

Dans six régions du Québec (Rimouski, Québec, Hull Val d'Or, Haute-rievie et Sept-Îles) particulièrement défavorisées depuis quatre ans, les travailleurs ont travaillé moins d'heures en 1981 qu'en 1978. La moyenne s'est accrue dans les autres régions, soient Chicoutimi, Trois-Rivières, Drummondville, Sherbrooke, Montréal, Rive-sud métro, Sorel, Joliette et Saint-Jérôme.

Résistance

La majorité des syndicats, par ailleurs, veulent conserver leurs bureaux de placement dans l'industrie de la construction et toute velléité gouvernementale visant l'abolition de ce monopole rencontrera une importante résistance syndicale et pourrait déclencher "une guerre" dont les répercussions se feront sentir sur tous les chantiers de construction dans la province.

A l'exception de la CSD-construction qui, qualifiant le système actuel de "discriminatoire" pour ses 10,000 membres, revendique depuis toujours un système de placement unique et centralisé qui tient compte du taux de représentativité de chaque association syndicale, il ressort d'un examen rapide de cette question que les autres centrales, Conseil provincial international, FTQ-construction et CSN-construction, préconisent le maintien des bureaux de placement syndicaux.

Le règlement de placement est sous la responsabilité de l'Office de la construction du Québec (OCQ) qui réfère lui-même des travailleurs de

cette industrie qui détiennent un certificat de classification de l'OCQ (obtenus après avoir rempli certains critères) aux employeurs, indépendamment de l'allégeance syndicale. Elle émet également des permis d'agences de placement aux centrales.

Mais, selon l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), la majorité des entrepreneurs (75 p. 100) s'adressent directement aux travailleurs qu'ils connaissent déjà sans égard à leur allégeance syndicale; le reste font appel à l'OCQ.

L'AECQ est d'avis que les entrepreneurs devraient délaissier les bureaux de placement syndicaux et se limiter à l'OCQ ou s'adresser directement aux travailleurs. Pour Claude Chagnon, le président de l'AECQ, le placement devrait relever des patrons.

La commission Cliche, créée à la suite de la violence sur les chantiers de la construction, recommandait dans son rapport que le placement soit retiré des syndicats et confié à l'OCQ qui verrait à mettre sur pied un service unique de placement. Le gouvernement à l'époque n'avait pas tenu compte de cette recommandation.

Hydro triplerait ses ventes à New York

par Pierre TOURANGEAU

NEW YORK (PC) — Les gouvernements de Québec et d'Albany annonceront dans quelques semaines la conclusion d'un accord "extrêmement important", en vertu duquel les ventes d'électricité québécoise à l'Etat de New York passeraient du simple au triple.

Sans vouloir donner plus de détails, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, a révélé hier à New York que l'entente actuelle liant Hydro-Québec au Power Authority of the State of New York (PASNY) était en voie de renégociation, à la demande du partenaire américain.

Dépendamment de la demande et des surplus engendrés par les centrales québécoises, Hydro-Québec vend au plus 1,200 mégawatts par année au PASNY, ce qui a représenté en 1981 \$118 millions.

Compte tenu de ce que la demande intérieure est plus faible que prévu, il nous est apparu possible de se rendre à la demande des Américains, a dit le ministre.

De sorte qu'une fois le contrat renégocié, les revenus qu'en tirerait le Québec pourraient se chiffrer à "quelques centaines de millions de dollars".

M. Morin n'a pas voulu dire si l'entente éventuelle impliquait la construction de lignes électriques supplémentaires, ni ce qu'elle entraînerait en termes de création d'emplois au Québec.

"Ca fait partie des discussions en cours et il est impossible d'en discuter", a-t-il dit.

A l'heure actuelle, on ne peut pas exporter plus de 1,200 mégawatts au PASNY, parce que les lignes de transport ne pourraient pas supporter la surcharge.

M. Morin a aussi précisé qu'il était question, dans les négociations impliquant l'ensemble des Etats de la Nouvelle-Angleterre, de vente d'électricité de base et non plus simplement de surplus de houille blanche.

Cela pourrait même amener le Québec à développer plus rapidement son potentiel hydroélectrique, d'ajouter le ministre.

Délégations

Par ailleurs, les six délégations du Québec aux USA et celle de New York en particulier devront dorénavant mettre l'accent sur l'économie, quitte à accorder moins d'importance à l'aspect culturel de leur mandat.

C'est essentiellement le message qu'a livré hier en conférence de presse le ministre Morin.

Cette redéfinition du rôle des délégations concrétise la volonté bien arrêtée du successeur de Claude Morin de relancer les échanges commerciaux avec nos voisins du Sud.

A sa première journée d'un voyage de quatre jours, qui le mènera dans différentes capitales de la Nouvelle-Angleterre, il a expliqué qu'on entendait ainsi promouvoir et favoriser une plus grande pénétration du marché américain par les PME québécoises en cette période de récession économique grave, dont celles-ci sont les premières victimes.

La visite de M. Morin dans la métropole américaine coïncide avec l'arrivée en poste du nouveau délégué du Québec à New York, M. Raymond Gosselin, ex-président de l'Office de la langue française.

M. Morin considère primordial le rôle de cette délégation, puisque 55 pour 100 des exportations québécoises vers les USA, ce qui représente \$5 milliards et 30 pour 100 des exportations totales du Québec, se font sur le territoire qu'elle couvre.

Le ministre estime que ce réalignement des missions du Québec en terre américaine doit aller de pair avec une meilleure utilisation de celles-ci par les PME québécoises.

"Il faut redéployer toute notre stratégie extérieure en fonction de l'économie", a confié M. Morin, qui précisait que l'axe nord-sud de notre développement ne doit pas être négligé.

A ce sujet d'ailleurs, il a lancé un appel aux investisseurs américains qui souhaiteraient contribuer au développement économique du Québec "dans le respect des règles civilisées".

Education

Au State Capitol de l'Etat de New York, hier après-midi, le ministre a rencontré le "commissionner of edu-

cation", M. Gordon Ambach, avec qui il a discuté de plusieurs projets sur lesquels New York et Québec pourraient travailler en commun.

"Nous avons parlé de la formation professionnelle, d'expliquer le ministre. Nous avons des problèmes communs, qui tiennent à la difficulté de préparer les jeunes pour les emplois qui peuvent les accueillir par la suite. Ce sont des problèmes que nous aurons avantage à discuter en commun, puisque nous avons des économies qui se ressemblent."

Cette coopération pourrait aussi se faire sentir dans le domaine de la technologie de l'éducation — informatique et audio-visuel, deux champs où chacun des Etats possède ses propres expertises.

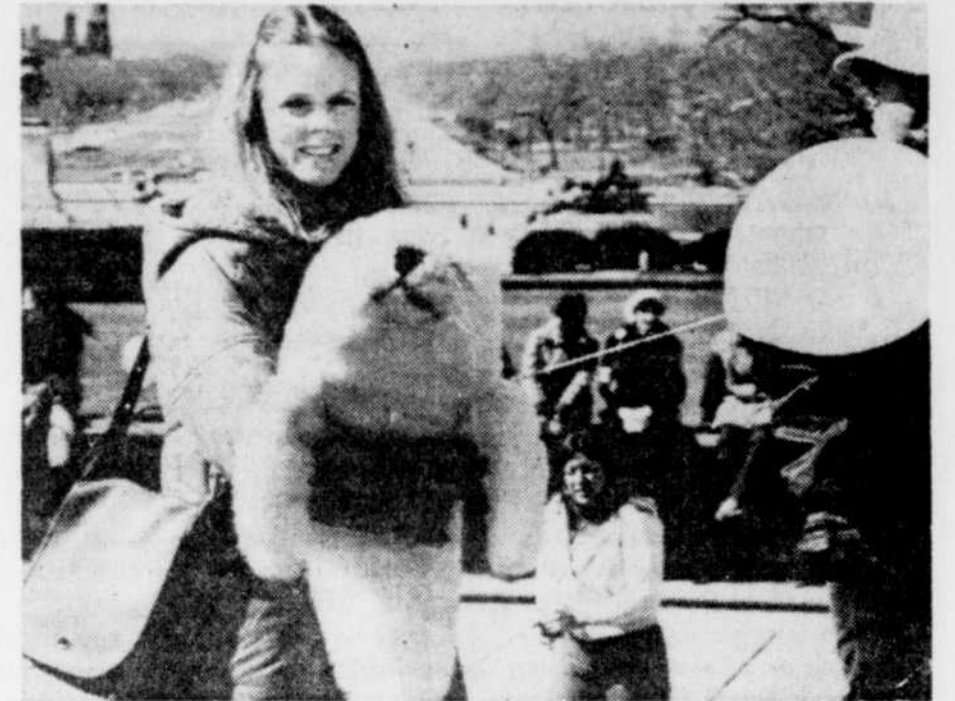
Même chose en ce qui concerne l'éducation des adultes, car les deux

gouvernements travaillent à "des objectifs et des moyens" similaires depuis quelques années.

Enfin, MM. Ambach et Morin ont abordé la question de la formation des jeunes dans la perspective d'une ouverture au monde et aux autres cultures.

Tous ces domaines de coopération supposent d'abord la mise en contact des fonctionnaires appropriés de chacun des Etats, après quoi, lorsque le travail sera suffisamment avancé, il y aura rencontre à Québec entre les ministres Ambach et Morin.

"Nous aurons à ce moment-là, a spécifié le ministre québécois, une session intense de mise en oeuvre de nos projets communs", au terme de laquelle il y aura si nécessaire des ententes ponctuelles de signées.



Tandis que la chasse aux phoques était retardée d'une journée dans le golfe Saint-Laurent, environ 200 personnes sont venues célébrer la "journée du phoque" devant le Capitol, à Washington.

Le mauvais temps nuit au début de la chasse aux phoques

On a perdu trace des troupeaux

(D'après PC, UPC et AP) — Pendant que les chasseurs de phoques attendaient, hier, une amélioration des conditions météorologiques pour lever l'ancre, leurs adversaires de la fondation Greenpeace ont dû payer une amende de \$400 pour une infraction commise aux douanes l'année dernière pour avoir le droit de quitter le port de Halifax.

La chasse devait officiellement débuter hier, mais les autorités ont expliqué qu'en raison des fortes vagues et de l'incertitude concernant l'endroit précis où se trouvent présentement les troupeaux, il se peut que l'ouverture de la chasse dans le golfe soit retardée de quelques jours.

De son côté, le directeur canadien de Greenpeace, M. Patrick Moore, a déclaré que l'amende imposée à son groupe n'était qu'un acte de harcèlement et que c'était presque une "humiliation". Il a ajouté qu'ils contesteraient l'accusation en appel.

Arme secrète

Un journal allemand a dévoilé récemment l'"arme secrète" que se targuait de posséder la fondation pour lutter contre la chasse aux phoques. Il s'agit de trois aéroglisseurs (véhicules sur coussin d'air), un de grande taille et deux plus petits, qui doivent arriver incessamment de Vancouver et être embarqués à bord du "Rainbow Warrior", le navire de la fondation. L'aide de ces appareils, les opposants espèrent s'approcher plus facilement des bébés phoques afin de les asperger de peinture verte.

L'arrivée des trois aéroglisseurs a été retardée par des actes de sabotage sur deux d'entre eux. Le moteur de l'un a été détruit et l'hélice de l'autre desserrée.

Boycottage

Dans une pleine page de publicité publiée par le journal Le Monde, samedi, le Fonds international de protection des animaux a lancé un appel à l'opinion publique pour qu'elle soutienne les initiatives visant à empêcher l'importation dans le Marché commun des produits provenant des bébés phoques.

La publicité fait observer que le Parlement européen procédera à un scrutin entre les 8 et 12 mars sur une résolution déposée par Mme Manya Maj-Weggen.

Un vote du Parlement européen ne serait pas contraignant pour la commission ou les membres de la CEE.

Nous voilà de retour pour la 19e année...

Sachez que nous pouvons sûrement contribuer à rendre votre saison estivale plus agréable.

Venez prendre connaissance de nos nombreux spéciaux pré-saison.

piscine sansouci inc.
les vrais spécialistes de la piscine creusée
81, rue Principale, St-Romuald
(face au centre d'achats)
839-6221 / 839-0344

Du nouveau pour célébrer notre 25e anniversaire

Service de stationnement gratuit pour notre clientèle du soir. Lors de votre arrivée à notre restaurant, l'on se chargera d'aller garer votre voiture et de vous la ramener lors de votre départ. Quel bienfait avec un climat comme le nôtre! Jusqu'au 1er juin

Depuis 25 ans, ce sont toujours les mêmes propriétaires et maîtres queux qui vous font profiter de leur grande connaissance de la cuisine continentale, des flambées et du service classique dans une ambiance chaleureuse. Le tout à prix raisonnable.

LE CONTINENTAL
26, rue St-Louis
Réservations: 694-9995
694-9999

LE RESTAURANT OÙ LES JEUNES QUÉBÉCOIS SE SENTENT BIEN CHEZ EUX.
(Fermé le dimanche jusqu'au printemps)

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

SEARS

INSERE DANS CETTE EDITION

AU COEUR DE STE-FOY PROPRIETES EN CONDOMINIUM

- Spacieux appartements 1, 2, 3 et 4 chambres
- Option foyer
- Piscine
- Salle d'exercice et bains sauna
- Livraison immédiate
- Terrain aménagé
- Site exceptionnel
- 2 appartements modèles à visiter

(angle des Quatre-Bourgeois et Du Vallon)

Pour visite sur rendez-vous, composez 658-7383

LE DOMAINE BEAUREGARD

Difficile relance des conservateurs



marcel pénin

Ce qui aurait pu devenir le début du commencement d'une timide renaissance du Parti conservateur au Québec s'est terminé une fois de plus en fin de semaine en empoignade verbale, dont l'image du parti fera surtout les frais.

Les déboires traditionnels du Parti conservateur au Québec s'expliquent en effet en partie par ce manque évident de cohésion qui provoque la méfiance des électeurs envers un parti mal discipliné.

Les quelque 600 délégués qui se sont donné rendez-vous à Montréal en fin de semaine ont affiché tout au long du congrès un souci évident de construire cette force d'opposition qui fait cruellement défaut au Québec, même s'ils continuent à s'interroger sur la manière d'y arriver.

Alors qu'un fort groupe est de plus en plus convaincu que leur parti est condamné à demeurer marginal, tant qu'un parti provincial n'aura pas été reconstruit dans chacun des comtés du Québec, d'autres gardent leur confiance à l'Union nationale, reléguant le Parti conservateur à la juridiction fédérale seulement.

Le débat sur cette question, tout en demeurant très vif, n'a pas suscité l'acrimonie à laquelle on aurait pu s'attendre. Il est évident que les partisans d'un parti provincial tout autant que les militants fidèles à l'Union nationale ne sont pas sûrs de leur thèse. Pour les uns, les conservateurs n'ont rien à perdre en tentant de

s'impliquer sur la scène provinciale. Pour les autres, il peut noyer ce qui lui reste d'énergie, de personnel et de fonds dans une aventure qui ne rapportera rien, ni à Québec ni à Ottawa.

Devant autant de division sur une proposition aussi lourde de conséquences, les délégués ont été bien avisés de ne pas trancher définitivement la question. Cela aurait pu subdiviser une fois de plus ce parti déjà faible en factions irréconciliables, l'éloignant encore davantage et de l'opinion publique et d'un hypothétique succès électoral.

Les militants avaient donc réussi à sauvegarder au moins l'apparence de l'unité quand le président national du parti, M. Peter Blaikie, a rouvert de vieilles plaies et relancé de plus belle la guerre des clans. Mécontent que le groupe de partisans qui gravitent autour de M. Brian Mulroney aient réussi à faire élire leurs candidats à l'exécutif du parti, M. Blaikie a accusé M. Mulroney de manœuvres inopportunes, dont le seul objectif serait de mieux contester le leadership de M. Joe Clark au congrès de Winnipeg en 1983.

Il ne fait pas de doute que M. Mulroney, qui refuse toujours d'être candidat lors d'élections générales, était particulièrement actif à ce congrès. Comme il n'a jamais renoncé à s'emparer de la direction du parti, après son échec de 1977, il est inévitable que d'aucuns le soupçonnent de vouloir préparer de longue main sa revanche. Cette technique du noyautage n'est pas unique au Parti conservateur. Tous les groupes contestataires la pratiquent dans tous les partis politiques. M. Blaikie s'en scandalise publiquement, bien qu'il sache que les mi-

litants opposés à une remise en question du leadership de M. Clark ont consacré autant d'énergie à s'assurer le contrôle de l'exécutif du parti.

L'éclatement sur la place publique de conflits de personnalités aura encore une fois jeté dans l'ombre le message du chef du parti, pourtant particulièrement pertinent dans les circonstances. M. Clark a en effet rappelé à ses militants la dégradation du fédéralisme au pays, évoquant les conséquences économiques et politiques d'un style de gestion qui cultive l'affrontement plutôt que la concertation. Il a rappelé avec raison les efforts déployés par son parti depuis deux ans pour susciter les compromis qui auraient pu rallier la population du Québec, tant dans le débat constitutionnel que dans le débat économique en cours. Il a incité ses troupes à concentrer ses énergies sur la définition d'un fédéralisme plus souple et plus efficace.

C'est effectivement la seule voie que peuvent emprunter les conservateurs pour sortir enfin de la brousse au Québec. Alors que les libéraux ont cessé depuis belle lurette de rechercher un fédéralisme qui corresponde au désir profond des citoyens, préférant suivre aveuglément les décisions unilatérales de leur chef, il appartient aux partis d'opposition de soumettre une solution de rechange crédible et attrayante.

Plutôt que de se mettre à la tâche, les conservateurs paraissent encore une fois empêtrés dans leurs luttes internes, ce qui risque de faire passer la préparation du programme après la lutte pour le contrôle de la machine électorale. C'est le meilleur moyen de demeurer encore longtemps dans l'opposition.

le monde vu d'ici

Visite de Moubarak en Israël



paul lachance

A la veille de la visite du président français, François Mitterrand, en Israël, celle projetée du président égyptien, Hosni Moubarak, risquait, hier, d'être remise "sine die" si le rais ne se conforme pas à une condition formelle israélienne, celle d'effectuer une visite officielle à Jérusalem.

Pendant ce temps, au Sinaï, un territoire qu'Israël s'apprête à rendre à l'Égypte le 26 avril prochain, des épreuves de forces continuaient d'avoir lieu entre les forces de l'ordre israéliennes et des colons opposés à cette rétrocession.

Au fur et à mesure qu'approche l'échéance, le gouvernement Begin est soumis à des fortes pressions d'éléments extrémistes, religieux et de droite à cet égard et les démêlés concernant la visite de Moubarak, la première qu'il effectuerait en Israël depuis l'assassinat de Sadate, risquent de renforcer la position de ces opposants au retrait du Sinaï.

Soucieux d'obtenir les preuves de la volonté égyptienne de poursuivre le dialogue de paix après cet événement issu des accords de Camp David, Israël attache donc une importance considérable à ce déplacement.

Le président égyptien ne voudrait voir dans ce voyage qu'une simple session de travail et ne tiendrait pas à se rendre à Jérusalem. Israël, au contraire, insiste pour que la visite égyptienne inclue une telle apparition à Jérusalem comme devant symboliser l'acceptation égyptienne de l'annexion arabe de cette ville divisée et de multiples obédiences religieuses.

Jérusalem a constitué un ferment de discorde tenace et vital dans les relations israélo-arabes, depuis plus de 30 ans. La plupart des pays, incluant le Canada et les États-Unis, ne la reconnaissent pas comme la capitale israélienne qui a été désignée comme cité internationale par une résolution des Nations-Unies, en 1947.

D'autre part, les Égyptiens déclarent que le retrait par Israël du Sinaï ne comporte aucune condition et n'est, par conséquent, lié en rien à la normalisation des relations entre les deux pays ou à quoi que ce soit d'autres.

Le Caire tente donc de clarifier les relations qu'il pourrait avoir avec Israël après le retrait du Sinaï et a adressé à cinq pays européens et au président Reagan des messages dans lesquels il tenterait de prendre de court Israël au sujet de la "normalisation" des rapports entre les deux pays.

Il apparaît qu'il veut prendre à témoins ces pays, à huit mois du retrait du Sinaï, de sa volonté de prévenir une campagne d'origine israélienne laissant entrevoir qu'il veut se dérober aux engagements pris par Sadate, du moins, adopter une attitude plus nuancée dans ses relations avec Israël après l'évacuation du Sinaï, ce qui pourrait affecter tout le processus de paix au Moyen-Orient.

Après les accords de Camp David qui avaient, en quelque sorte, été le couronnement du voyage historique du président Sadate à Jérusalem, l'Égypte s'était aliénié tout le monde arabe, d'où avait émergé le "Front du refus". Le défunt rais était devenu la bête à abattre.

Depuis la mort de Sadate, son successeur a démontré peu d'enthousiasme à marcher dans ses traces. Même s'il ne désire pas strictement se retirer des accords de Camp David, Hosni Moubarak a sûrement l'intention de rafraîchir ses relations avec Israël dans le but évident d'abaisser les barrières qui séparent son pays du monde arabe. Ce à quoi est forcément opposé Israël qui voit là, et avec raison, un grave danger d'un retour en arrière. D'où les conditions qu'il pose pour une ratification formelle de la politique de Sadate.

bloc-notes

"Jean du Sud" et nous

Pour la majorité des Québécois, l'odyssée du navigateur solitaire Yves Gélinas est devenue un passionnant suspense. Il en a fait frémir plus d'un, depuis une quinzaine, alors que le bris du mât de son petit bateau, lors d'une tempête dans le Pacifique, provoqua la rupture des contacts radio entre Gélinas et la terre ferme et, bien sûr, le persévérant sans-filiste Décarie, de Montréal.

Fort heureusement, Gélinas a gagné les îles Chatham et entend poursuivre son tour du monde dès la prochaine saison. Grâce à la participation d'une station radiophonique de la métropole, les Québécois continueront de suivre les péripéties d'un long voyage dont les téléspectateurs avaient eu quelques trop courtes images des préparatifs, de la Bretagne, dans le cadre des "Beaux Dimanches" radio-canadiens. Il faut quand même du courage et un sens du risque inouïs pour entreprendre pareille équipée. Gélinas va au bout de cet esprit aventureux qui sommeille en chacun de ses pairs confinés au train-train de la vie quotidienne.

La dimension symbolique d'un tel voyage n'échappe à personne. Les Québécois ont des racines de marins par définition. Car toute leur histoire se greffe autour d'une voie d'eau aussi ex-

ceptionnelle que majestueuse. A telle enseigne que ce fut presque une insulte à l'intelligence de dénommer "collectif" le projet de la baie James, pendant qu'on s'appliquait à saccager, de Montréal en aval, des berges à portée de main et d'une grande signification patrimoniale. Le colloque international de juin sur le thème du Saint-Laurent associé au devenir économique du Québec permettra tout juste de rattraper le temps perdu. Québec-1984 suivra avec plus d'émotion pour confirmer mondialement ce que nous savons localement depuis quelques années: la capitale du Québec est celle de la voile pendant la canicule.

Le voyage de "Jean du Sud" n'est pas qu'un témoignage à l'égard de Vigneault et de Natashquan, mais aussi une manifestation d'ouverture des nôtres sur le monde. Gélinas réussira ou échouera. Mais il nous renvoie déjà une image de nous-mêmes. Après tout, le premier navigateur solitaire, au siècle dernier, l'Américain Joshua Slocum, n'était-il pas originaire du Canada? "Slocum est entré dans la mer et n'en est plus ressorti", raconte la légende. Souhaitons que Gélinas crée une légende... plus vivante.

Jacques DUMAIS



au fil des idées

Chambarder le commerce des alcools?



maréchal francoeur

La consultation sur l'industrie et le commerce des boissons alcooliques qui s'est déroulée, ces jours-ci, n'avait pas pour but, il va sans dire, de régler sur-le-champ toutes les doléances que l'on entend formuler depuis quelque temps, ni de satisfaire à toutes les demandes des nombreux intervenants dans ce vaste secteur de l'activité économique.

Pour le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, il s'agissait d'abord d'écouter et d'amorcer d'éventuelles négociations sur la possibilité de modifier le fonctionnement de la Société des alcools.

Pourquoi une telle consul-

tation alors que les structures de la SAQ n'ont qu'un peu plus de 10 ans? C'est en effet en 1971, selon les recommandations de la Commission d'enquête Thinel, que l'ancienne Régie des alcools, qui avait le double mandat de surveillance et de commercialisation, a été remplacée par deux entités juridiques et opérationnelles distinctes: la Société des alcools du Québec qui a pour fonction de faire le commerce et la Régie des permis d'alcool qui, comme son nom l'indique, émet des permis.

Mais voilà que depuis quelques mois, certains intervenants, dont l'Association de l'industrie manufacturière des boissons alcooliques, exigent que la SAQ abandonne une partie de son mandat, c'est-à-dire l'embouteillage des vins importés en vrac. On reproche aussi à la SAQ son rôle dans la classification des vins, déterminant la qualité de ses propres marques en même temps que celle de ses fournisseurs et

de ses concurrents.

Ce reproche peut paraître des plus plausibles. Cependant ce modèle de fonctionnement n'est pas unique. On le retrouve par exemple dans le domaine des communications. Un organisme fédéral donne des permis et surveille les émissions même s'il existe des réseaux d'Etat de télévision et de radio.

Au sujet de l'embouteillage, la position de la SAQ et des syndicats est identique. On veut le statu quo. L'embouteillage des vins et des spiritueux sous une marque maison représente une activité créatrice d'emplois, même s'il ne s'agit, dans la production interne de la SAQ, que d'environ 18 pour 100.

Aussi toute modification dans le mandat de la SAQ doit se faire en tenant compte des intérêts et des acquis des employés. Les syndicats ont pu obtenir des conditions de travail et une sécurité d'emploi que l'on doit considérer en ces temps de fermeture d'usines ou

de mises à pied temporaires dans les grandes, les moyennes et les petites entreprises.

D'autre part, certaines doléances ne mettent pas en conflit l'intérêt public et l'entreprise privée. Par exemple, l'émission de permis à telles ou telles chaînes. A bon droit chaque entreprise fait valoir ses arguments. C'est pour ainsi dire une question administrative.

Un autre aspect du commerce des boissons alcooliques qui agace certains intervenants est le monopole qu'exercerait la SAQ. Mais s'agit-il vraiment d'un monopole? Dans le domaine de la fabrication de la bière par exemple, les trois fabricants n'entretiennent pratiquement aucune relation avec la Société des alcools. Ces compagnies détiennent plus de 98 pour 100 du marché.

Dans le secteur de la fabrication du cidre, on glisse vers une concentration de plus en plus marquée avec l'élimination d'une foule de petits pro-

ducteurs. Il se peut qu'une fois cette concentration achevée, le contrôle de ces entreprises échappe à leur fondateur. On connaît les difficultés des petites et moyennes entreprises. Elles finissent presque toujours par demander de l'aide à l'Etat.

Mieux vaut alors maintenir intacte une entreprise d'Etat comme la SAQ qui peut survivre en faisant des profits qui retournent à l'Etat.

En effet, il s'agit d'une entreprise dont le chiffre d'affaires s'élève à bien au-delà du demi-milliard de dollars avec des dividendes pour le Trésor public de l'ordre de \$200 millions en 1981.

Néanmoins, plusieurs mémoires des participants à la consultation méritent une étude approfondie et impartiale. Cependant toute décision devra être prise afin que l'industrie des boissons alcooliques ait des retombées encore plus importantes dans l'économie du Québec. Sans bien sûr lâcher la proie pour l'ombre.



De Duplessis...



à Bourassa...



à Lévesque.

Les syndicats face à la crise économique Duplessis, Bourassa et après...

par Marcel Pepin

...Quand arrive un malheur, on a toujours tendance à identifier un responsable, un coupable. Il n'en va pas autrement aujourd'hui alors que les conditions générales de l'économie sont très mauvaises. Le coupable, c'est le travailleur. Or le travailleur seul peut difficilement être tenu responsable. Il faut le rejoindre ailleurs. C'est son syndicat qui est mis en cause, ce sont les organisations syndicales qui sont trop agressives, qui ont trop obtenu pour les membres. Ce sont donc les travailleurs et leurs organisations qui sont pointés du doigt, qui sont au banc des accusés.

Pour mieux passer la rampe, les accusateurs lancent une virulente campagne de division des travailleurs du secteur public de ceux du secteur privé de façon à rétrécir le débat entre salaires du secteur public versus salaires du secteur privé. Depuis je ne sais combien de semaines et de mois, à peu près quotidiennement, l'un ou l'autre journal du Québec rapporte les propos d'économistes, de ministres, de financiers, du président du Conseil du trésor ou encore du premier ministre, pour dénoncer les salaires du secteur public québécois. Parfois, on situe la marge entre les salaires du public versus le privé à 16 pour 100; d'autres déclarations à 12 ou à 11 pour 100. Cette comparaison reste toujours très difficile. En dépit de cela on le fait sans trop de nuances...

Tout le langage, tout le discours tenu sur les salariés du secteur public laisse entendre qu'ils sont des profiteurs, peut-être même des voleurs,

Avec l'aggravation de la crise économique, on a vu les gouvernements multiplier les attaques contre les syndicats, particulièrement ceux du secteur public, tenus pour responsables de la détérioration de la situation. Pour sa part, Marcel Pepin, ancien président de la CSN et aujourd'hui professeur à l'université de Montréal, soutient que jamais les syndicats n'ont fait l'objet d'une telle offensive de la part des autorités gouvernementales québécoises. Même si la méthode a changé depuis Duplessis, l'objectif demeure le même: faire porter le poids des difficultés économiques par le travailleur. Voici un extrait de l'allocution prononcée récemment par M. Pepin, en son nom personnel, à l'université Laval.

parce que leurs salaires sont indexés au coût de la vie, parce qu'ils auront en vertu de leurs conventions collectives un enrichissement de 1,66 pour 100 en moyenne en juin prochain, parce qu'ils jouissent d'avantages sociaux relativement intéressants, le tout coiffé d'une sécurité d'emploi. Certaines, parmi les hautes autorités du Québec, les traitent même avec mépris lorsqu'ils disent des fonctionnaires qu'ils sont des "occupeurs de chaises".

Tout ce discours veut faire croire que si les salariés du public se privaient de certains de leurs avantages, il y aurait un transfert aux salariés du secteur privé. Qui peut raisonnablement attacher foi à cela?

Nouvelle tactique

Depuis que j'ai commencé à faire du syndicalisme, et cela remonte à la fin des années 40, je n'ai jamais constaté une aussi grande offensive de la part d'un gouvernement contre les travailleurs et leurs organisations. La méthode utilisée n'est plus la même que du temps de Duplessis où tous ceux qui lui résistaient étaient

qualifiés de communistes, de suppôts de Moscou, moins brutale que celle de Bourassa qui, au nom de l'ordre social, se servait de la répression policière froide. A l'heure actuelle, on utilise à fond les médias d'information écrits ou parlés pour manipuler l'opinion publique, pour diviser les travailleurs les uns contre les autres, pour qu'eux-mêmes, les travailleurs, se sentent culpabilisés.

Je suis conscient que le discours dominant atteint en bonne partie l'objectif visé. Cependant, il me semble que se dessine un certain ressac. De plus en plus de travailleurs du privé comprennent que leur sécurité d'emploi ne serait pas plus grande si les travailleurs du secteur public sacrifiaient la leur; que bien au contraire des mesures devraient être prises pour assurer le maintien de leur emploi ou au moins de jouir d'une protection de revenu convenable.

En général, les travailleurs peuvent maintenant réaliser qu'ils ne sont pas les responsables des hauts taux d'intérêt. Ils savent que la décision de créer plus de chômeurs a été prise froidement, parce qu'il fal-

lait juguler l'inflation, objectif qui n'a pas encore été atteint...

Des questions

Les accusations contre les travailleurs pourraient se retourner et ceux-ci seraient en droit de poser des questions

— sur l'utilité des subventions considérables versées par les gouvernements aux entreprises privées. Un article, signé par Pierre Beaulne, économiste à la CEQ, nous apprend qu'il est probable qu'en 1981, environ \$3 milliards auraient été versés par les gouvernements fédéral et provincial à des entreprises privées sous forme de subventions, de prêts, de garanties de prêts, ou de participation au capital-actions. Cette somme est plus élevée que ce que reçoivent les 500.000 assistés sociaux, elle est plus élevée aussi que les impôts payés par les compagnies. Si encore ces subventions servaient vraiment au développement économique. Ce n'est pourtant pas ce

que soutient Pierre Beaulne, appuyé en cela par des déclarations de l'ex-p.d.g. de la Société de développement industriel (SDI);

— sur tous les abris fiscaux qui sont offerts à ceux qui ont de l'argent pour éviter le paiement d'impôts sur le revenu. Les gouvernements fédéral et provincial se privent de revenus importants permettant aux contribuables les mieux nantis de jouir de privilèges fiscaux...

— sur le fait que les compagnies peuvent librement transférer leurs profits dans un autre pays. C'est ainsi que la Compagnie Iron Ore, qui ferme des usines et réduit ses activités, aurait transféré aux Etats-Unis la totalité de ses \$175 millions de profits l'an dernier. En fait, aucune réglementation n'existe pour contraindre les compagnies à réinvestir au Québec leurs profits...

— sur les profits d'entreprises dans certains secteurs de l'économie, comme les banques qui auraient, lors du dernier exercice, réalisé en profits 1 milliard 700 millions de dollars;

— sur le fait que pendant que l'on réduit le personnel dans le secteur public, on embauche pour chacun des ministres du Québec un nombre considérable de secrétaires, d'attachés de presse et de conseillers politiques;

— sur le fait que députés et ministres fédéraux ont doublé leur revenu depuis deux ans. C'est facile d'exiger des autres de "se serrer la ceinture" dans ces conditions...

Quelques propositions de solutions

... Je suis assez surpris quand j'entends des personnes qui ont bonne réputation et généralement respectées proposer que le pouvoir d'achat des individus et des ménages diminue pour en arriver à trouver une issue à la crise. Je comprends qu'avec cette stratégie, on caresserait l'espoir que les prix baisseraient puisqu'il y aurait moins de demande.

Je suis aussi étonné lorsqu'il est proposé des réductions des dépenses publiques qui entraîneraient des coupures de services à la population.

Il me semble que ce sont là des propositions qui vont à l'encontre d'un certain bon sens, à moins que ces solutions cachent un autre objectif machiavélique de faire souffrir le peuple, puisque cette stratégie conduit à toujours plus de chômage, et jusqu'à maintenant, le taux d'inflation est resté très élevé.

C'est peut-être parce que je n'ai pas une assez bonne formation économique que je suis plutôt tenté de faire des propositions à l'opposé de celles qui sont maintenant avancées et généralement appliquées.

Il y a une baisse sensible dans les achats, probablement autour de 4 pour 100 quant aux biens durables, s'il faut croire certaines données statistiques. Cela se comprend aisément

puisque les ménages ont moins d'argent. Cela s'explique aussi par le fait de l'insécurité économique basée sur les prévisions toujours de plus en plus sombres que les divers organismes privés et publics nous annoncent fréquemment. Les ménages attendent à la toute dernière minute pour renouveler un appareil électroménager. Ils ne le feront qu'à la dernière extrémité...

Dans l'état actuel, la réponse ne passe pas par une réduction du pouvoir d'achat. Au contraire, il faut à tout prix le maintenir, sinon l'augmenter. On pourrait plaider au plan moral et dire qu'il est injuste de sabrer dans les revenus d des salariés, des chômeurs, des assistés sociaux, des personnes âgées. Cette thèse pourrait se tenir, mais il me semble qu'elle se tient aussi au plan économique. Ce n'est donc pas le temps de réduire le pouvoir d'achat. Cette solution économique ne me semble pas logique.

L'inflation

Je réalise qu'en traitant du maintien ou même de l'augmentation du pouvoir d'achat, il ne faut pas négliger d'examiner la question de l'inflation liée au problème des taux

d'intérêt. Ceux-ci sont maintenant à un haut niveau beaucoup plus par une décision politique qu'économique. Je comprends que si le Canada décide de prendre la décision politique de baisser drastiquement les taux d'intérêt, il y aura d'autres conséquences. Comme les capitaux se déplacent plus aisément que les personnes, ils se déplaceront vers des rendements plus élevés et le dollar canadien pourrait connaître une chute plus importante. Dans ce scénario, il y a un risque certain, mais cela pourrait être un risque calculé, que le taux d'inflation connaisse une certaine hausse.

Si nous sommes placés devant ces deux seuls choix, lequel devrait-on choisir? J'ai déjà, pour ma part, dit que mon choix se dirigeait vers la première solution.

Il sera aussi facile de me dire qu'il n'est pas acceptable que l'Etat continue à dépenser comme il le fait, qu'il doit réduire ses dépenses, donc couper des services, réduire le rythme d'augmentation des salaires de ses employés, autrement le déficit budgétaire serait trop élevé.

Faut-il vraiment craindre que le gouvernement soit tenu de supporter un déficit plus considérable afin de maintenir l'économie? C'est le rôle

fondamental d'un gouvernement de faire en sorte que l'économie se développe convenablement. Je ne crois pas que nous puissions laisser cette mission dans les mains de l'entreprise privée...

Propositions

Je crois utile de dire certaines choses sur le plus long terme, quant au développement économique. Il me semble essentiel, même au nom de la démocratie, d'élargir considérablement le champ du secteur public. Il est acceptable dans cette stratégie que cet élargissement se fasse graduellement. Les choix collectifs dans une société ne peuvent se faire si la collectivité ne contrôle rien ou à peu près. Ceux qui se réuniront demain dans des sommets, qu'ils s'appellent sommet de solidarité ou autrement, se rendront compte qu'ils peuvent difficilement faire des choix réels, s'ils n'ont pas de pouvoir. Cet élargissement du secteur public est un élément fondamental pour accroître les chances de la démocratie.

Je souhaiterais aussi que les épargnes institutionnelles (régimes supplémentaires de rentes, assurances de toutes sortes) fassent

aussi partie du patrimoine collectif et ne soient plus gérées par des entreprises privées qui, dans le fond, comme c'est tout à fait normal, voient d'abord à la protection de leurs propres intérêts.

Une révision de la stratégie industrielle s'impose pour lutter efficacement contre le chômage, donc il faut mettre sur pied des programmes d'investissements créateurs d'emplois. A titre d'exemple, il m'apparaît que les secteurs du logement et des travaux publics seraient indiqués pour atteindre cet objectif...

Enfin, et je terminerai là-dessus, j'ai la conviction que la condition économique-sociale est telle que si elle devait encore continuer à se détériorer, nous serions loin d'être à l'abri de certaines explosions sociales qui conduisent à de sérieux affrontements. Je pense que les organisations syndicales ont raison de lutter de toutes leurs forces pour éviter des retours en arrière, le renversement d'acquis importants. En ce faisant, contrairement à ce que d'autres pensent et expriment, j'estime qu'elles rendent un grand service à leurs membres, aux travailleurs en général et à toute la société.

Les casinos

Le pour et le contre

Pour paraphraser un vers célèbre, je dirais du bingo: un jeu inventé par les cieux pour le bonheur des gaux. S'il semble difficile de remonter à l'origine de ce jeu, l'on peut, par contre, affirmer qu'il a été très populaire dans toute l'Amérique du Nord et que les organisations sociales et paroissiales l'ont utilisé pour tirer les millions requis pour la bonne marche de leurs oeuvres.

Plusieurs paroisses ont été bâties avec des bingos, des milliers se sont financées avec eux. De plus, le bingo a servi d'amusement populaire à la classe moins riche de la société. Tous ceux aussi qui ne pouvaient pas faire d'autres sports ou devenus incapables d'en faire à cause de jambes fatiguées allaient au bingo rencontrer les amis, se divertir, rire un bon coup et peut-être, si la chance était bonne ce soir-là, remporter un prix. C'était un amusement local, populaire, peu dispendieux en comparaison avec d'autres sports: golf, volier, musique, théâtre, et il n'a ruiné personne.

Et voici que Québec se développe, les casinos feraient peut-être leur apparition. Qui est derrière ce projet? Le gouvernement, à court de moyens pour relancer l'économie en faillite ou pour fournir à la population un moyen d'oublier que ça va mal? Des intérêts financiers? Le besoin insatiable de toujours plus de boisson et plus de jeu, comme dans la Rome en décadence? Un peu de tout cela à la fois? Pour paraphraser le vers célèbre, peut-on dire du casino: un jeu inventé par le Malin pour le malheur de plusieurs.

Ce jeu ne s'adresse plus à la classe ouvrière, ni même moyenne habituellement, quoique à l'occasion d'un voyage, tous s'essayeront au moins quelques fois. Ce jeu ne s'adresse plus à la seule population locale, les gens viennent de partout, toute sorte de monde donc. Ce jeu ne se pratique pas dans une salle paroissiale, mais dans un ensemble hôtelier qui offre à ses gens tout ce que le monde a inventé en plaisirs depuis le bon repas, les meilleures boissons et autres items en demande.

Les sommes qui se jouent y sont souvent importantes, d'où les ruines financières fréquentes et sérieuses. Certaines localités en prise au chômage verront peut-être d'un bon oeil l'implantation d'un casino dans leur région. A part quelques postes au salaire minimum, dans l'entretien ménager et annexe, les postes bien rémunérés iront à des spécialistes, souvent venus d'une autre région. Le jeu en vaut-il la chandelle et pour qui? Quelle sera l'attitude des moralistes et sociologues qui, à partir de raisons morales et sociales ont demandé la cessation des bingos comme activités paroissiales? Intervention très impopulaire, autant que la supposée interdiction de la danse autrefois, dont on parle souvent dans les mauvais souvenirs. Approbation silencieuse? Aller jouer à Las Vegas ou à Monaco, pas pire en fait, et au lieu d'aller en congrès à ces endroits, l'on fera désormais congrès chez nous.

Jean-Marie Chamberland
Québec

Un nid à perversions

A la lumière de l'intention du gouvernement québécois d'opérer quatre casinos dans la province dont un dans la région immédiate de Québec, plus précisément dans le secteur de place Royale, faut-il se faire?

Si l'on se place dans un contexte religieux et de morale chrétienne, qu'advient-il de notre jeunesse si ce projet se réalise? A quel destin sont-ils voués? On peut se douter de ce qui va en résulter: on sait pertinemment bien que tous les déchets de la société vont se retrouver dans cet endroit de perdition et qu'ils vont corrompre la masse.

Non, je proteste énergiquement contre cette chose inhumaine; un vent de débauche malsain souffle sur notre cité, berceau de la nation.

Après le scandale de la pornographie qui a ridiculisé notre "bon" gouvernement, après les toilettes de marbre au parlement,

faut-il conclure que ces malapris sont en place pour pervertir toute notre élite, tous nos gens d'affaire? Où, je vous le demande, s'arrêtera leur perversion?

Après Loto-Québec, la Société des alcools, veut-on instaurer à l'année le climat du Carnaval en nos murs? Pensez à ces pauvres propriétaires qui se font presque mettre dehors lors de la ruée vers la buvette! Vraiment, quand arrêteront-ils de se payer notre tête? Je tergiverse fortement la candeur des pantins qui ne laissent rien manipuler, qui ne voient rien; réveillez-vous gens du Québec, pendant qu'il en est encore temps! Arrêtez de faire rire de vous, revenez aux valeurs traditionnelles, à celles qui ont un vrai sens: aux valeurs de Dieu, à la morale chrétienne. Celle-ci qui est sans tache, qui nous a défendus contre tant de périls et qui a sauvé notre culture.

Guy Charest
Sainte-Foy

Un peuple masochiste

Un peuple perd ses droits au profit d'une élite dirigeante. L'économie d'un peuple est saignée à blanc au profit de la même élite. Le peuple est en chômage, en faillite et c'est encore l'élite centralisatrice qui y gagne. Car le peuple et ses représentants jettent le blâme sur le gouvernement du peuple! Pourtant, ce n'est pas le gouvernement du peuple qui détient les ficelles mais bel et bien l'élite dirigeante et centralisatrice, profiteuse et insensible.

Mais puisque le peuple considère qu'il est né pour un petit pain et qu'il n'a droit à rien, à tous les quatre ans, il remet sur un piédestal son "maître". C'est qu'il est masochiste ce peuple, il aime remettre au pouvoir soixante-douze personnes qui s'appliquent à le faire souffrir pour qu'il puisse jouir encore plus. Que c'est excitant!

Pierre Michaud
Sept-Îles

L'effondrement du PQ

Je ne crois pas avoir besoin d'une maîtrise en économie ou d'être comptable ou professeur en mathématique pour faire le calcul de ce bon gouvernement. Vous savez qu'à partir de l'élection 76, ce bon gouvernement n'avait qu'un but: l'indépendance, alors réveillez-vous, et regardez les choses en face. On va se retrouver en faillite bientôt et nous serons renfloués par nos voisins du sud, les Américains.

Le parti PQ ne peut plus gouverner, on s'en va vers un cul-de-sac. L'effondrement de ce parti est inévitable.

Roland Croteau
Lévis

A quand la société juste et la fin des folies?

Tous les Canadiens de 32 ans et plus se souviennent de 1968 quand Trudeau a été élu premier ministre du Canada sous le slogan de la "société juste". Les espoirs créés par un tel idéal en ont attrapé un dur coup.

Officiellement, il y a présentement plus d'un million de chômeurs inscrits aux bureaux de placement et de l'assurance-chômage et au-dessus de 300.000 autres personnes fatiguées (tannées) de chercher activement mais inutilement un emploi qui ont tout lâché et entrepris des démarches pour s'inscrire à l'aide sociale.

Officiellement, on annonce que 12 millions de Canadiens bénéficieront d'une baisse de leurs impôts en 1982; c'est très en-

courageant, mais en lisant bien, on observe que ce dernier budget enlève plusieurs exemptions fiscales et arrache au-dessus de dix milliards de plus aux contribuables surtout par des impôts indirects.

Ce qui coûtait un dollar en 1971, coûte maintenant deux dollars et quarante-huit sous.

La lutte contre l'inflation fait trop mal; entre 1975 et 1978, en contrôlant les prix et les salaires, l'inflation qui devait baisser autour de 5 pour 100 a continué d'augmenter; quand on étudie la marche de la masse monétaire, on découvre que la politique des intérêts élevés est elle-même inflationniste.

L'inflation a été de 12,5 en 1981, cette inflation a augmenté le chômage d'une façon éhontée.

Le maigre et le gras

Qui doit serrer sa ceinture?

Ça urge!

Cher M. Parizeau

Vous affirmez partout que nos avantages sociaux correspondent à 20 pour 100 d'augmentation de salaire. Je suis vraiment embarrassée car certains faits m'amènent malgré moi à douter de cette affirmation.

Lundi dernier, j'ai fait un plein d'essence. Quand j'ai voulu payer le garagiste avec un jour de vacances, il a refusé catégoriquement et j'ai dû le payer en argent sonnante.

Lorsque Rémi a offert de payer l'épicerie de sa fille avec son congé de paternité, le commerçant a refusé et Rémi a dû lui aussi payer sa facture en argent.

Quand ma cousine Pierrette a voulu payer sa facture d'électricité avec une partie de son congé de maternité, Hydro-Québec l'a menacée de couper le service et l'a priée de lui faire parvenir un chèque certifié.

Alors on s'est dit que peut-être on avait eu ça directement sur nos payes. Mais après avoir relevé nos talons de paye depuis deux (2) ans, on n'a pas trouvé celui sur lequel ce 20 pour 100 nous aurait été versé. Pas plus d'ailleurs que le 10 à 15 pour 100 qui, selon votre collègue M. Lévesque, correspond à notre sécurité d'emploi!!! Si c'est un oubli de votre part j'aimerais bien que vous nous versiez cet argent dans les plus brefs délais, car nos propriétaires viennent de nous aviser que nos loyers augmentent de 25 pour 100 en juillet prochain.

Une chose qui est certaine en tout cas, c'est que nos avantages sociaux n'ont aucune valeur sur le marché. Tout le monde semble trouver que ce sont des conditions de travail normales dont tout travailleur devrait pouvoir bénéficier et on ne veut donc pas nous les échanger contre des \$\$\$! Nous attendons donc avec impatience, par le retour du courrier, l'augmentation de salaires qui nous est nécessaire, pour joindre les deux bouts.

Marie Soussi
Syndicat canadien de la fonction publique
secteur soutien scolaire
Québec

Couper dans le "gras"

Monsieur Jacques Parizeau,

Je suis fonctionnaire provincial depuis janvier 1979. En juillet 1977, je graduais (terme prestigieux), je devins bachelier en arts visuels à l'U.L. de Québec.

Pour les raisons que vous savez, et pour toutes celles que les étudiants cégépiens et universitaires ignorent encore, je n'ai pas trouvé d'emploi dans mon domaine.

A partir de ce moment, j'ai rangé mon diplôme au fond d'un tiroir à travers des papiers et notes que l'on conserve toujours pour les "un jour peut-être sera-ce nécessaire..."

J'occupe donc présentement un poste requérant un secondaire IV et je suis aujourd'hui très conscient de la "chance" que j'ai de posséder (aucun bien parce que mon salaire ne me le permet pas) une chose qui ne s'achète pas: la sécurité d'emploi.

Monsieur Parizeau, je suis Québécoise dans le fond de l'âme, et malgré bien des déceptions, je crois en l'éveil d'une solidarité du peuple qui construira notre pays (est-ce une illusion?...).

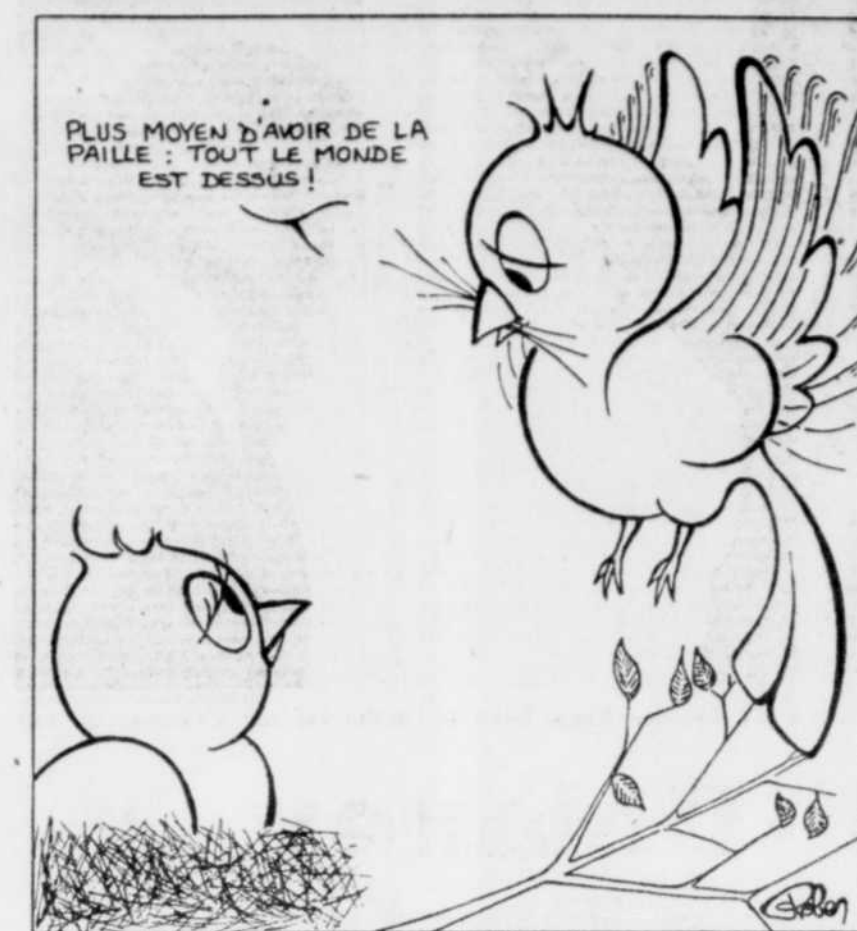
Je crois que la crise économique que nous vivons et les circonstances qu'elle entraîne feront qu'il sera bien de s'unir et de penser à nous puisque les autres nous ignorent.

Mais savez-vous qu'à notre ministère, le total des salaires des professionnels et cadres de la région douze est supérieur au salaire de tous les fonctionnaires ordinaires de cette même région?

Savez-vous que ceux qui vivent les coffres de l'Etat n'ont que trop peu de responsabilités?

Moins de superviseurs "tablettes" qui ne font qu'apposer leur signature!

Monsieur Parizeau, c'est le temps de rapetisser l'écart entre le gros et le petit; sinon les petits seront de plus en plus petits; ne les détruisez pas car c'est en eux que mijotent les grandes choses qui seront bonnes pour le Québec, et non en ceux qui sont pleins d'eux-mêmes et n'ont pas de place pour



Opération Sexe d'Etat

Au premier ministre du Québec et président du Parti québécois

Je m'adresse à vous à titre de citoyenne à part entière et de membre du Parti québécois.

Je suis une professionnelle de la santé ayant 22 années de scolarité dont huit de niveau universitaire. Les contribuables québécois ont donc investi beaucoup d'argent dans ma formation. Malheureusement, à l'heure actuelle, cet investissement ne rapporte à personne, car depuis le printemps dernier, je passe le plus clair de mon temps à sillonner le Québec dans l'espoir de décrocher un emploi qui corresponde, au moins un peu, à mon domaine d'études et / ou à mes qualifications. Je fais

partie en quelque sorte des 12 pour 100 de travailleurs québécois aux prises avec le chômage. C'est donc avec beaucoup de regret que j'ai appris l'intention de votre gouvernement de mettre fin bientôt au programme "OSE" de création et de soutien à l'emploi. J'avais même ébauché un projet qui permettrait, s'il était réalisé, à des milliers de jeunes chômeuses et chômeurs — les plus durement touchés — de gagner "honorablement" leur vie. Je vous salue malgré tout ce projet, au cas où...

J'ai baptisé ce projet "Opération Sexe d'Etat". Il s'agit en réalité de créer un réseau public de prostitution, financé à la manière "Robin des Bois", c'est-à-dire par les gens les plus riches de notre société. Politiciens, financiers et autres personnages de même acabit constitueraient une clientèle privilégiée puisque, détenant pouvoir et argent, ils sont en grande partie responsables de la... débandade actuelle dans le domaine de l'emploi.

En réponse à votre question référendaire, je vous dirai simplement qu'à l'instar d'environ 350.000 Québécois, je n'ai besoin ni du fédéralisme — renouvelé ou non — ni de la souveraineté-association: j'ai besoin de travail, afin d'obtenir l'indépendance... matérielle. Jugez-en d'après mon cas personnel: \$55 / semaine en prestations d'assurance-chômage (ça c'est l'association...) auxquels viennent s'ajouter \$120 / mois en supplément au revenu de l'aide sociale; voilà pour la souveraineté!... Je disposais de plus d'argent, étant étudiante, alors que je vivais de bourses d'étude et de prêts. Des prêts que je devrais bientôt commencer à rembourser, soit un capital (plus les intérêts!) de plusieurs milliers de dollars. Mais dans l'immédiat, je dois payer mon loyer, l'électricité, le téléphone, l'épicerie, mon habillement, les transports publics, l'alouette... Si c'était à refaire, je ne gaspillerais plus ma jeunesse à me faire vider le portefeuille et à me faire bourrer le crâne aussi longtemps et aussi inutilement dans les très luxueux établissements d'enseignement de notre magnifique système d'éducation si prometteur... Autrefois, c'était le paradis à la fin de ses jours; aujourd'hui, c'est l'enfer à la fin de ses études!...

D'ici à ce que mes nombreuses démarches s'avèrent enfin fructueuses, j'OSE espérer que votre collègue des "affaires malades" n'aura pas l'idée toute empreinte de générosité de retirer aux bénéficiaires de l'aide sociale — dont je suis — la gratuité des médicaments servant à traiter les infections à gonocoque ou à tréponème pâle... au cas où je serais obligée de mettre mon "projet" à exécution pour survivre: je n'ai ni époux ni concubin pour me faire... entretenir!...

Annette Côté
Comité de Jean-Talon
Québec

Depuis plusieurs mois, toujours en s'intensifiant davantage, ministres, députés, présidents de chambres de commerce, de compagnies, d'industries, de multinationales, sénateurs, gouverneurs, juges, en fait, tous ceux qui ont le monopole de l'argent, nous disent que les employés des secteurs public et parapublic gagnent des salaires exorbitants.

Auxiliaires de bureau	\$12,455
Dactylographes	\$12,565
Agents de bureau	\$12,601
Auxiliaires en informatique	\$12,601
Employés de secrétariat	\$12,601
Magasiniers	\$14,081
Préposés aux services d'imprimerie	\$13,003
Opérateurs en informatique II	\$12,839
Opérateurs en informatique I	\$14,483
Péagers	\$12,565

Premier ministre	\$88,000
Sous-ministre adjoint	\$55,000
Sous-ministre	\$70,000
Gouverneur de la Banque du Canada	\$100,000
Médecin	\$80,000
Avocat	\$65,000
Dentiste	\$75,000
Power Corporation	milliards
L'Industrielle-Vie	milliards
Compagnie Iron Ore	milliards
Etc., etc., etc.	

Qui doit se serrer la ceinture? Nous gagnons des salaires élevés? Des hypocrites comme vous, seriez incapables de vivre avec nos salaires. Votre devise: "Faites ce que je dis et non ce que je fais".

Le gouvernement doit prendre l'argent où il se trouve, c'est-à-dire dans les banques, compagnies, multinationales, budget de la Défense. En vendant notre électricité aux autres provinces et pays, le même prix que nous la payons, et non à moitié prix. En arrêtant de subventionner ceux qui en ont le moins besoin, compagnies riches ou des activités comme le Carnaval. Prendre toujours plus d'argent à celui qui a un salaire d'environ \$15,000 ou pénaliser celui qui est sur le chômage ou le bien-être social, c'est immoral, c'est du vol.

Les pauvres sont de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches. Vive la justice!

Roger Marcotte
Pont-Rouge

Gaston Lavoie
Lac-Saint-Augustin
fonctionnaires

Suggestions

Je suis un étudiant de 19 ans et malgré le peu d'expérience que j'ai en gestion économique (il y a des gouvernements qui semblent en avoir moins que moi), je voudrais proposer quelques solutions qui pourraient permettre d'économiser de l'argent que l'on redistribuerait de façon à créer des emplois (on en a très besoin) ou à équilibrer le revenu des chômeurs, des assistés sociaux, etc.:

1 — Arrêter des dépenses folles comme les toilettes de marbre d'Italie entre autres (alors que le gouvernement prêche d'investir au Québec).

2 — Geler les salaires des personnes à hauts revenus comme M. Bouey qui devrait pourtant donner l'exemple.

3 — Faire payer une partie, peut-être 50 pour 100, des frais dentaires chez les jeunes ou d'autres services qui sont présentement gratuits, ce qui aurait comme conséquences: le gouvernement sauverait 50 pour 100 et même plus des montants; il n'y aurait pas d'abus du dentiste car le client aurait intérêt à ce que le dentiste ne charge pas trop cher; il n'y aurait pas d'abus de visites du client tout en permettant qu'il y ait assez de visites pour prévenir les caries dentaires.

Ce sont quelques mesures parmi bien d'autres qui à mon avis permettraient de nous sortir du marasme économique.

Jacques Bélanger
Rimouski

Elus à geler

Les journaux nous apprennent qu'un membre particulièrement lucide du gouvernement Lévesque, M. Denis Vaugeois, recommande, vu la crise économique, le gel des salaires de nos députés. Il se dit toutefois peu confiant de convaincre ses collègues.

Il me semble qu'au moins deux autres députés seraient tout aussi indiqués, non seulement pour donner l'exemple, mais également pour convaincre leurs homologues. Mme Louise Harel et M. Guy Bissillon dont les prises de position progressistes sont bien connues auraient sûrement une bonne crédibilité.

Pour ce qui est de ceux ou celles qui ne verraient pas l'urgence d'un tel geste, leurs électeurs et électrices seront leur juge.

Daniel L'Espérance
Montréal

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que de l'adresse de leurs lettres. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Paul-Henri Matte
Cap-Santé, Qué.



Le projet Delaney est encore sur la carte mais les députés Pagé, Dion et Fortier veulent s'assurer de son aboutissement.

Solidarité-Delaney lancée dans Portneuf

par Isabelle JINCHEREAU (collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Lancement hier dans Portneuf d'une vaste offensive visant à forcer le gouvernement Lévêque à se brancher définitivement sur le sort du projet Delaney. L'opération Solidarité-Delaney déclenchée par les députés fédéraux Michel Pagé, Roland Dion et Pierre Fortier, porte-parole de Portneuf et d'Outremont, fait appel aux appuis des intervenants sociaux, économiques et syndicaux du milieu, afin de sensibiliser le gouvernement sur le rôle crucial que joue le superprojet de \$2,5 milliards dans le tournant économique dans la région de Portneuf.

Désireux de lever le voile sur la destinée plus qu'incertaine de Delaney, les politiciens croient que les tergiversations du Conseil des ministres sur l'émission du décret découlent de l'absence d'une politique énergétique définie de l'Etat. Initialement, une décision finale devait être rendue l'été dernier sur le projet.

"Il faut que le ministre Duhaime se décide une fois pour toutes sur le marché de l'exportation de l'énergie vers les Etats-Unis, afin de permettre à Hydro-Québec d'ajuster son programme d'équipement, sur lequel figure encore Delaney", a précisé le député Fortier, porte-parole d'énergie du parti. Selon lui, une modification du plan d'installation pourrait entraîner un décalage dans la construction de la centrale de pointe, peut-être de cinq ans.

Pour sa part, le député Pagé interprète ce mouvement d'ensemble non partisan comme l'ultime porte de salut d'un projet vanté depuis huit ans

devant la population, qui a déjà coûté \$15 millions en études et sur lequel toute l'économie régionale mise. Cette première démarche sera suivie de différentes rencontres avec le président d'Hydro-Québec, M. Guy Coulombe, le ministre Duhaime ainsi que le premier ministre Lévêque. D'autres moyens de pressions plus persuasifs sont également envisagés.

Le comité de relance du projet a déjà recueilli 217 lettres d'appui de divers organismes du comté. Entre-temps, un autre comité de concertation, formé des agents économiques du secteur, multiplie ses pressions auprès des députés du caucus régional de Québec, afin de boucler ce dossier. Portneuf n'a pas dit son dernier mot sur Delaney.

Un incendie fait un mort et un blessé à Québec

par Lucien LATULIPPE

Un homme a perdu la vie et un autre a dû être transporté à l'hôpital de l'Enfant-Jésus pour y recevoir des soins à la suite d'un incendie qui a

éclaté dans un logement du 801 rue Saint-Honoré, à Québec.

La victime a été identifiée, ce matin, comme étant M. Napoléon Grenier, âgé de 69 ans. Le corps a été transporté à la morgue pour fin d'autopsie.

Le survivant qui a été arraché à la mort par les pompiers du poste no 10 est M. Roland Harvey, âgé de 70 ans. Il a été incommodé par la fumée et, par précaution, il a été hospitalisé pour la nuit.

MM. Harvey et Grenier habitaient un logement de quatre pièces au rez-de-chaussée d'une maison de deux étages appartenant à Mme Georgette Patry, de Charlesbourg. Il était 20h48 lorsque les pompiers ont été alertés.

M. Harvey a raconté aux policiers qu'il était couché sur un lit dans la pièce avant lorsqu'il a été éveillé par la fumée. Il a réalisé que sa couverture était en feu et il l'a trans-

portée dans la salle de bains pour l'éteindre, mais il s'est évanoui sous l'intensité de la fumée.

Dirigés par le chef de district Jean-Paul Couture et le capitaine Maurice Carreau, les pompiers ont mis quelques minutes pour éteindre les flammes et ils ont découvert les deux hommes inanimés qu'ils se sont empressés de transporter à l'extérieur. M. Grenier était dans la chambre ar-

rière et il a succombé à l'asphyxie. Un troisième occupant du même logis était absent.

Dès hier soir, une enquête a été ouverte par l'investigateur André Savard, du commissariat des incendies de Québec, et les sergents-détectives Nicol Marcotte et Pierre Couture. Une chaudière électrique serait à l'origine de l'incendie. Quant aux dommages, ils sont estimés à \$5,000.

Lévis: la polyvalente doit rouvrir demain

par Gilles PEPIN du bureau du Soleil

LEVIS — La polyvalente de Lévis rouvrira ses portes demain matin, selon ce qu'annonçait hier le directeur de l'école, M. Michel Lamy.

Ce qui n'indique toutefois pas encore la fin de la grève des 2,050 étudiants, qui dure depuis deux semaines et demie en guise d'opposition à un projet de changement dans le régime pédagogique.

Car ces étudiants se sentent de plus en plus appuyés. On se souvient qu'un débrayage spontané est survenu jeudi et vendredi de la semaine dernière dans certaines écoles de Québec, de même que dans deux autres écoles secondaires de la Rive-Sud.

Hier, la Commission scolaire régionale Louis-Frédéric avait trois écoles secondaires de fermées, celles de Lévis, de Saint-Marie de Beauce et de Saint-Damien.

prendre de la polyvalente de Lévis, pour une période indéterminée.

En demandant la collaboration des parents, la direction a précisé l'orientation qui a été prise à la suite des réunions de parents qui ont eu lieu la semaine dernière à Lévis, Saint-Anselme, Saint-Damien et Sainte-Marie.

Nonobstant la protestation qui se poursuit chez les étudiants, la direction de la Commission scolaire Louis-Frédéric maintient son intention d'établir en septembre prochain une nouvelle grille-horaire des cours, à la polyvalente de Lévis. Sur la rive sud de Québec, il n'y a que cette école secondaire qui ait un horaire quotidien de quatre périodes d'enseignement de 75 minutes. La commission scolaire, en s'appuyant sur le programme du ministère de l'Éducation, veut y étendre le régime de six périodes d'une durée de 50 minutes.

Avec la grille-horaire proposée, les étudiants de Lévis craignent surtout avoir plus de travail à faire à domicile. Ils entendent aussi avoir moins de choix en ce qui concerne les matières en option. La natation et le ski de fond seront notamment enlevés du programme.

Reprise des cours

"Dès mercredi matin, nous allons donner les cours à la majorité qui voudra les suivre", a déclaré au SOLEIL, hier, le directeur général de la Commission scolaire Louis-Frédéric, M. Ghislain Guay.

Celui-ci n'a pas caché que des moyens sont envisagés pour "écarter les quelques-uns qui veulent encore promouvoir la grève". M. Guay a rappelé la volonté des parents pour que

les cours reprennent le plus tôt possible.

Interrogés aussi par téléphone, des représentants du conseil syndical des enseignants et du conseil étudiant de la polyvalente de Lévis se sont dit étonnés d'avoir appris par la radio la nouvelle de la réouverture de l'école et de ne pas avoir encore été convoqués pour dialoguer avec la direction comme l'avaient d'ailleurs souhaité les parents réunis en assemblée la semaine dernière.

M. Mario Vincent, président du conseil des enseignants de l'école, a réitéré la demande de son groupe pour un statu quo du régime pédagogique en attendant qu'un dialogue ait permis une entente.

Selon M. Pouliot, bien que la reprise des cours soit plutôt urgente, il n'y a pas tellement lieu de s'inquiéter quant à la réussite des étudiants aux examens de fin d'année. En reprenant le collier sérieusement et avec la collaboration des écoliers, il y a moyen de réaménager les cours pour rattraper le plus possible le temps perdu, a-t-il dit.

M. Pouliot se souvient qu'il s'est déjà perdu neuf ou dix jours de classe à cause des tempêtes; cet hiver, heureusement, il ne s'en est perdu que deux pour cette raison, les 18 janvier et le 1er février.

La semaine dernière, le conseil syndical de la polyvalente de Lévis a blâmé officiellement la direction pour la fermeture de l'école et il demandait alors la réouverture dans les plus brefs délais.

le mot du jour

Le bon jour

Qui oserait écrire "sur saison" pour désigner une certaine période? Pourtant, on dit couramment "sur semaine" en parlant des jours ouvrables. L'expression juste est "en semaine".

Pierre BELLEAU

AMY IMPÔT L.B. ENR. IMPÔT pour particuliers Service professionnel prix d'ami **522-7325**

Au STUDIO Santé Forme

ON PREND SOIN DE VOUS

Ouvert sept (7) jours par semaine pour hommes et femmes. Pour tous les services suivants:

- Gymnase ultra-moderne
- Piscine tropicale chauffée
- Bain sauna scandinave
- Bain finlandais
- Chambre d'eucalyptus
- Bain tourbillon
- Salle de massage
- Solarium
- Balance double électronique
- Prescription d'exercices correctifs scientifiques

OFFRE SPÉCIALE pour les 25 premières réservations.

Visitez notre kiosque au Salon de la femme, du 4 au 15 mars.

Pour toute information, appelez la direction 2750, Chemin Sainte-Foy, Plaza Laval (sous-sol) **659-4838 659-4837**

RIMOUSKI Nouvelle adresse pour LE SOLEIL

Depuis le 1er mars 1982, le bureau du SOLEIL à Rimouski a quitté la rue de l'Évêché ouest et est maintenant situé au centre commercial Galeries G.P., au 92, 2e Rue ouest, à Rimouski.

Le numéro de téléphone du bureau demeure le même:

723-3331

Les corps intermédiaires, associations, groupes et citoyens de la région desservie par le bureau de Rimouski, soit de Trois-Pistoles à Mont-Joli inclusivement, et la Vallée de la Matapédia, peuvent expédier leur communiqué à la nouvelle adresse du journal, téléphoner au journaliste en poste dans cette région, soit M. Jean-Claude Paquet, ou aller le rencontrer aux heures habituelles de bureau.

LE SOLEIL

POUR LES PRO

74\$
Yashica MF2
Caméra non-reflex avec flash intégré. Simple à utiliser, vous indique quand vous servir du flash !

174\$
Yashica FX-3 50mm F2
Une petite caméra complète et compacte. Affichage à diode, boîtier noir, retardateur...

Yashica ME-1
La plus petite caméra de Yashica, vous donne des résultats excellents à tout coup...

Flash Yashica CS200
Le meilleur rapport qualité/prix. Un flash de bonne puissance automatique jusqu'à 5m.

74\$

44\$

Ces prix sont en vigueur dans tous les Studios Gosselin Ltée et sont sujets à changement sans préavis. Le texte prévaut sur les illustrations en toutes occasions.

LES STUDIOS GOSSELIN	LEVIS	
	102 A. route Kennedy	833-5672
	10. avenue Bégin	837-8868
	12. Côte de la Fabrique	692-4515
	SAINT-FOY	
	Complexe Centre-Ville	656-6309
	2600. boul. Laurier	653-3220
	3207. Chemin Sainte-Foy	

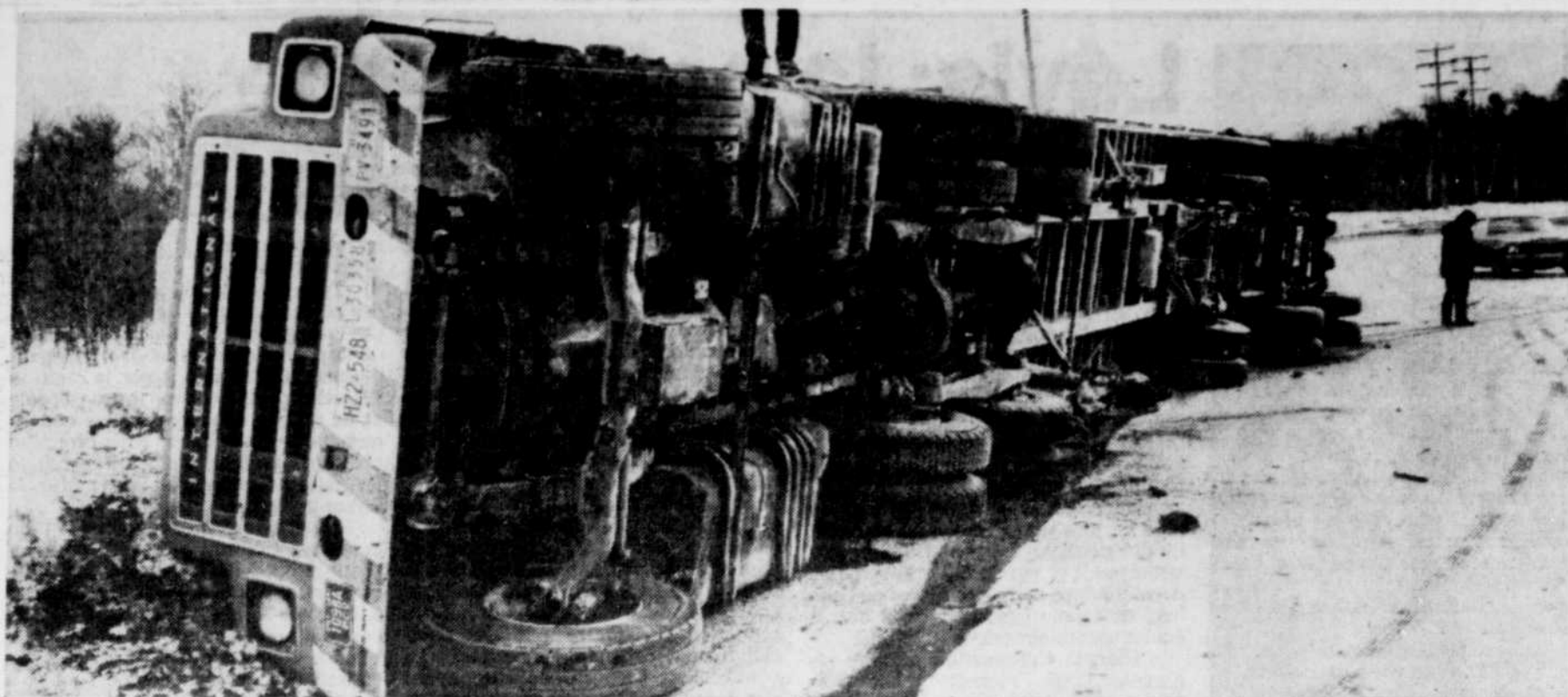
MONTMAGNY — BEAUCE — SHERBROOKE — PLESSISVILLE — THETFORD MINES — JONQUIERE

Première édition

la revue de presse avec **Laurent Laplante** les nouvelles avec **Louis Fortin** animateur **Louis Hardy** la météo de **Jacques Bureau** l'information avec **Gilles Jobidon** commentateur **Robert Gillet**

du lundi au vendredi de 6h00 à 9h00 **L'équipe du matin à la radio CBV-980**

les sports de **Louis Chassé**



Le Soleil, Pierre Champagne

Un monstre se renverse

Si c'était une maladie, on parlerait d'une épidémie. Un autre camion-remorque s'est renversé, hier, sur l'heure du midi, dans la voie de service menant du boulevard Henri-IV à la rue John-Molson à Sainte-Foy. Conduit par M. André Lagacé, le mastodonte de CP Transport transportait deux immenses hélices de bateau. Personne n'a été blessé.

Vol à la caisse pop de Saint-Sauveur

Le voleur perd une partie de son butin

par Lucien LATULIPPE

Un individu qui venait de dévaliser, hier, la Caisse populaire de Saint-Sauveur, située au 135 ouest, rue Saint-Vallier, à Québec, a maltraité un client qui se présentait à cette institution bancaire comme lui en sortait. Mais un peu plus loin, il devait subir le même sort de la part d'un témoin alerté par les cris: "Au voleur, au voleur". Il a toutefois réussi à filer, après avoir perdu une partie de son butin.

Selon la police, le voleur s'est présenté à la caisse pop, vers 11h30. Il portait une cagoule et, sous la menace d'un revolver, il s'est fait remettre une certaine somme d'argent qu'il a placée dans un sac de papier.

La police ajoute qu'en sortant, le "cagouillard" avait croisé un homme qui s'apprêtait à entrer et qu'il lui avait appliqué plusieurs coups au visage, le blessant au nez et à la mâchoire.

Assailli à son tour

Après cette attaque sournoise, le voleur a continué à fuir avec son sac sous le bras. A quelque 20 pieds de la caisse, il a rencontré un autre homme dont l'attention avait été attirée par des cris et qui, réalisant qu'un hold-up venait d'avoir lieu, ne s'est pas gêné pour rendre au voleur les coups qu'il venait d'assainir au client de la caisse pop.

La police précise que le voleur a

reçu, entre autres, un solide coup de pied à un endroit des plus sensibles et que l'intervenant avait de plus déchiré le sac de papier, libérant une partie de l'argent.

Au cours de la leçon qui lui a été servie, le voleur en a même perdu sa cagoule et c'est en titubant qu'il s'est éloigné pendant que des gens se précipitaient sur les billets de banque que le vent emportait.

Une partie de l'argent a été remise à la caisse, mais la police a été informée que des automobilistes s'étaient immobilisés pour recueillir un nombre indéterminé de billets et qu'ils avaient disparu avec l'argent.

Le montant d'argent dérobé n'avait pas été dévoilé hier soir. Le client attaqué par le voleur a dû se rendre à l'hôpital pour y recevoir des soins. Il avait le nez amoché et l'on craignait qu'il n'ait subi une fracture de la mâchoire.

Autres vols qualifiés

Six autres vols qualifiés ont été enregistrés en fin de semaine. Cinq ont eu lieu à Québec et un, à Charlesbourg.

Vers 00h15 avant-hier, un jeune homme a été assailli au croisement des rues Sainte-Marie et Richelieu par trois individus qui lui ont dérobé trois dollars.

Dans la soirée de samedi, vers 19h30, un individu portant une tuque

et le visage caché sous un foulard a raflé environ \$140 à l'Accommodation Papillon de la 25e Rue. Il dissimulait une arme dans un sac et il a pris la fuite dans une auto conduite par un complice.

Environ une heure plus tard, deux individus armés d'un couteau mettaient la main sur quelque \$130 à l'Accommodation Denis Enr., de la rue des Chênes est.

Vers l'heure du midi, samedi, un individu armé d'un revolver aurait volé près de \$600 à la boulangerie Vaillancourt, située au 1185 rue Vincent-Massey.

La boutique Magie-Laine Enr., si-se au 986, 3e Avenue, a été dévalisée par deux individus armés d'un fusil. Le hold-up est survenu vendredi après-midi et il aurait rapporté environ \$450 à ses auteurs.

A Charlesbourg, le hold-up a eu lieu vers 22h, vendredi. Un individu assez jeune, un foulard sur le visage, a mis la main sur environ \$40 au bar d'essence situé au 8255 boulevard Bourassa. Il simulait une arme dans un sac en papier.

Cambriolages et arrestations

Le cambriolage le plus important enregistré à Québec, en fin de semaine, aurait eu lieu au club L'Interdit, situé au 1175 rue Saint-Jean. Un manteau de vison évalué à \$8,000, une peinture valant \$2,000 et une

somme de \$3,000 ont été dérobés. Le vol a été constaté vers 4h, samedi matin.

Deux individus, un mineur et un majeur, ont été arrêtés pour effraction avec intention de voler au magasin de chaussures Yellow, du 315 est, rue Saint-Joseph.

Par ailleurs, une jeune fille a été surprise dans un logement du 60 rue Balzac, dans le quartier Les Saules de Québec. Elle s'y était introduite par effraction et c'est le propriétaire qui l'a prise en flagrant délit de vol, vers 18h30 samedi.

Sainte-Foy: aucune formule de récupération des déchets arrêtée

par Raymond GAGNE

La ville de Sainte-Foy n'a encore arrêté aucune formule particulière concernant la récupération des déchets domestiques.

Un porte-parole de la municipalité a tenu hier à préciser la chose au SOLEIL à la suite de la publication d'une information laissant croire à une entente prochaine à ce sujet avec Recyclage-Québec.

Sainte-Foy, déclare le porte-parole, est fortement intéressée à mettre éventuellement sur pied un pro-

gramme de récupération. Il n'est toutefois pas question pour le moment d'entreprendre une action de quelque nature qu'elle soit. On n'en est encore qu'au stade des études. Les membres du conseil de la ville n'en ont d'ailleurs même pas encore entendu parler.

Quoi qu'il en soit, la ville de Sainte-Foy fait d'ores et déjà l'objet de pressions venant de diverses sources. Certaines sont négatives mais un grand nombre d'autres encouragent

les autorités à poursuivre dans le sens de la récupération et du recyclage.

Et malgré que les administrateurs fidèles disent n'en être encore qu'au stade des études, il n'y aura pas lieu de se surprendre qu'une entente prochaine intervienne avec un organisme voué à la récupération et au recyclage de la région de Québec afin de mettre en marche, comme phase préliminaire, un programme de récupération du papier fin utilisé dans les bureaux et différents services de la municipalité.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Artisanat

A l'occasion de son cinquième anniversaire, l'organisme "La laine de l'artisan" offre à la population des cours gratuits et d'autres activités qui se poursuivront durant toute l'année. Le programme a prévu des cours de tissage sur cerceaux, des cours et cliniques de dépannage au tricot et au crochet, des cours sur la fabrication des abat-jour en papier de riz et des expositions-rencontres avec des artistes de la courtpointe, de la tapisserie et de la dentelle. Pour autres renseignements, composez 681-3395. Les inscriptions sont obligatoires.



CENTRE D'ACTION BÉNEVOLE DE QUÉBEC INC.
180, rue Blouin
Ville Vanier, Québec, P.Q.
G1M 1E3
Tél.: (418) 681-3501

Cardio-alerte requiert les services d'une personne bénévole comme réceptionniste, une demi-journée par semaine. L'Association du Québec pour enfants avec problèmes auditifs (AQEPA) demande des personnes bénévoles pour la vente de coquillages, vendredi le 5 mars, de 10h à 17h. Le YWCA a un grand besoin de chauffeurs pour la distribution de repas aux personnes âgées et malades. La Société québécoise pour enfants autistiques de Québec demande environ trente personnes bénévoles pour une vente de macarons qui aura lieu au mois d'avril. Pour autres informations, composez 681-3501 durant les heures ouvrables.

Diabète

L'Association du diabète du Québec offrira en vente, demain soir, avant la joute Nordiques-Oilers, des macarons à la porte du Colisée et à la porte du restaurant 3-Etoiles. L'organisme tiendra en plus un kiosque d'information à Place Fleur de Lys, les 4, 5 et 6 mars 1982, dans le cadre de sa campagne de financement. Pour plus de renseignements, composez 843-5862.

Perfectionnement

Le service de formation au colège de Limoilou offre différents cours. Pour les femmes qui désirent retourner sur le marché du travail, elles peuvent suivre le programme "Retour" qui commencera le 4 mars 1982, à 13h30, au local 1035, ou le programme "Transition-travail". Elles doivent prendre un rendez-vous en composant 694-2169. Pour les adultes (hommes et femmes) qui désirent reprendre leurs études, il y a le programme "Trait d'union" qui débutera le 8 mars 1982, à 9h, au local 1036. Pour autres détails, composez 694-2169.

Peinture

Le Centre international des femmes de Québec offre à partir d'aujourd'hui des cours de peinture chinoise avec M. Sam Phong. Les séances auront lieu les mardis soirs dans les locaux du CIFP au 635, rue Saint-Jean. Pour autres détails, composez 524-4982.



Jeanne Gatineau

Vous êtes une femme raffinée, désireuse de préserver votre beauté. Jeanne Gatineau vous propose "Super Défi" une crème qui aide votre peau à garder un aspect jeune et frais. Renseignez-vous auprès de la conseillère Jeanne Gatineau, elle vous aidera à choisir parmi ses produits de soins ceux qui conviennent le mieux à l'harmonie de votre beauté.

Crème "Super Défi", 40 ml

60.00 ch.

Offre-prime:

Avec tout achat de 30.00 ou plus de produits Jeanne Gatineau, obtenez, sans frais supplémentaires, un lait pour le corps format 190 ml d'une valeur de 32.00.



Eaton Place Ste-Foy et
Galeries de la Capitale.

Rayon 216 - Achat en personne seulement.

EATON

Le conseil de Val-Bélair sommé de démissionner

par Marcel COLLARD

"Au nom de la population, je vous demande de démissionner." Telle fut la conclusion d'un citoyen de Val-Bélair venu déplorer, hier soir, les chicanes coûteuses qui perturbent le climat depuis près de deux ans.

Répondant à cet appel du citoyen qui a signifié sa désapprobation, se disant tanné de voir étaler ces querelles dans les journaux, et qui fut applaudi par la majorité des quelque 40 personnes venues à la réunion du conseil municipal, le maire Yvan Dubé a immédiatement répliqué: "Je suis prêt à démissionner sur le champ à la condition que tous les conseillers en fassent autant".

Le conseiller Denis Vidal enchaîna: "Ecrivez votre démission, M. le maire, et je signe la mienne. J'ai tellement hâte de quitter la scène municipale, car les événements l'ont transformée en bouffonnerie. Nous écrivons une page déolante et j'en suis écoeuré".

Une avocate, greffier de la municipalité, Me Renée Giroux-Blanchet, a fait observer qu'en vertu de la loi, les élections ne pouvaient être tenues qu'au mois de novembre prochain.

La-dessus, le maire Dubé a dit que le ministère des Affaires municipales devrait, dans l'éventualité d'une démission massive, adopter un bill privé ou nommer des administrateurs, ce qui serait une "bonne affaire".

leurs toutes les propositions du maire — les conseillers ont débouté M. Dubé d'une demande pour que les comptes lui soient soumis 96 heures avant leur acceptation, pour lui permettre d'exercer son pouvoir de "chef exécutif" de l'administration municipale.

Puis au fur et à mesure de la réunion, chaque conseiller reprit chacune des décisions prises en comité général, à tel point que le maire réclama le dépôt de ce procès-verbal. On lui fit comprendre qu'il n'avait qu'à venir à ces réunions. Après l'assemblée, le maire expliqua au SOLEIL qu'il refusait de participer au comité général à moins que les délibérations soient publiques.

Le lavage

La période de questions fut l'occasion de rappeler les origines de la profonde division entre le maire et les conseillers, à la suite de sa persistance, malgré les difficultés financières de la municipalité, de former sans tarder un corps policier. La discussion fut amorcée par M. Roch Poulin qui, mettant en relief le fardeau fiscal des contribuables, déplora les chicanes coûteuses et demanda la démission du conseil.

Ce fut l'occasion pour les conseillers d'expliquer leur "écoeurément" après les tentatives de réconciliation et reprocher au maire d'avoir été la cause de la discorde.

Le conseiller Claude Gendreau, désigné par un citoyen comme le "chef de l'opposition", affirma qu'il ne

serait pas candidat à la mairie, ne serait-ce que pour éviter d'être accusé d'avoir voulu la tête de M. Dubé pour prendre sa place.

À un certain moment, le maire Dubé parla d'anarchie puisqu'on lui niait son rôle de surveillant et de vérificateur des décisions du conseil. Il a ajouté que des conseillers élus grâce à son parti n'avaient pas respecté la ligne du parti et que la division s'était produite.

Quelques citoyens ont exhorté les administrateurs à s'efforcer de donner une meilleure image de Val-Bélair ou de se chicaner tout au moins en l'absence du public; certains ont même insisté sur le respect que les conseillers devaient manifester à l'endroit du maire.

À quelques occasions, les cou-teaux volaient bas, comme par exem-

ple, quand le conseiller Gendreau fit part que le maire voulait le dénoncer en envoyant un télégramme à son supérieur, à la Régie de l'assurance-automobile, dans l'espoir de le faire suspendre, alléguant qu'il (M. Gendreau) se trouvait à l'hôtel de ville à 14h. M. Gendreau a précisé que le maire avait posé un tel geste à plusieurs reprises.

Le maire a regretté que le sujet ait été abordé et il expliqua que trop de conseillers, sans mandat, intervenaient personnellement auprès des fonctionnaires de la municipalité pour l'éclabousser.

Finalement, le conseiller Gendreau, s'adressant à l'auditoire, s'exprima en ces termes: "Nous avons un conseil fort. Malgré nos divisions, voyez ce que nous avons fait. Imaginez les résultats si nous étions unis".

Litige sur un compte rendu devant le juge

Le litige entourant le refus de la part des conseillers de Val-Bélair, de consentir au paiement d'une note de frais de \$116,20 au maire Yvan Dubé, a été soumis à la cour des petites créances, à Sainte-Foy, hier après-midi.

Selon ce qu'on a rapporté, hier soir, à la réunion du conseil municipal, le juge de la cour provinciale présidant à l'audition, a qualifié la situation "d'enculage de maringouins", disant qu'il eût été souhaitable qu'on

s'entende autrement.

Le conseiller Denis Vidal a re-présenté le conseil devant la cour. Une décision doit être rendue d'ici quelques jours.

À la suite d'un colloque sur la police organisé à la fin de novembre, à Jonquière, par l'Union des municipalités, les conseillers avaient refusé de payer les dépenses réclamées par M. Dubé, soit \$116,20, et lui avaient même reproché sa participation à l'événement.

Nouvelle bibliothèque à Beauport

par Gérald OUELLET

C'est le 12 mars prochain, que le Service des loisirs et parcs de la ville de Beauport inaugurera une nouvelle bibliothèque de quartier. C'est ce qui ressort d'une résolution acceptée hier soir par les membres du conseil municipal réunis en assemblée régulière, au gymnase de l'école Yves-Prévost.

En effet, celle-ci opérera dans la grande salle de l'ancien hôtel de ville de Giffard, situé au 3095 du chemin Royal. Elle remplacera le service déjà offerts à la bibliothèque de Montmorency.

Déjà forte de près de 10,000 volumes neufs, la nouvelle bibliothèque sera en mesure d'offrir à la population des documents adaptés à leurs besoins. C'est avec la collaboration des usagers que se forme une bonne bibliothèque et les recommandations ou suggestions des citoyens seront considérées avec attention.

Ainsi la bibliothèque devrait graduellement être en mesure de jouer son triple rôle d'agent d'information, de moyen d'éducation et d'instrument de loisirs auprès de la population comme l'indiquait, hier, le maire Michel Rivard.

Règlement d'emprunt

Le conseil municipal de Beauport a décidé, hier soir, lors d'une assemblée régulière, d'accepter un projet de règlement décrétant un emprunt de \$100,800 pour effectuer des travaux de canalisation au Ruisseau rouge qui est situé sur le projet de développement domiciliaire de la firme Drouin et Parent.

On sait que le maire Michel Rivard a déjà laissé entendre que la moitié de la phase XI du développement domiciliaire Drouin et Parent serait construite en 1982. La phase XI comprendrait un total de 200 maisons en rangée.



C'est dans le calme et la détente que s'est déroulée la séance régulière du conseil municipal de Sainte-Foy hier, devant tout au plus une vingtaine de contribuables.

Sainte-Foy donne \$100,000 pour le parc St-Mathieu

par François ROY

À peine une vingtaine de contribuables ont assisté à l'assemblée régulière du conseil municipal de Sainte-Foy, hier, et de ce nombre l'un est venu au micro à la période de questions pour parler de la situation de leur parc, invitant évidemment les autorités à y investir davantage d'argent pour l'améliorer à bien des aspects car, a-t-il souligné, "il s'agit là de relever la qualité de vie d'un quartier, ce qui est très important".

Dans sa réponse, le maire Louis-Marie La-voie a invité M. Gaudry et son équipe bénévole de l'OPL Saint-Mathieu à se pencher sur la préparation d'un plan de développement de parc, tout en les assurant que dès cette année une somme de \$100,000 y serait consacrée.

Par ailleurs, le conseiller Jacques Fleury a appuyé une résolution pour que la ville de Sainte-Foy épaula la ville de Charlesbourg dans ses démarches pour l'obtention des Jeux d'été du Québec en 1985.

Sainte-Foy a donc décidé de retirer définitivement sa candidature afin de démontrer sa volonté d'en arriver à une plus grande concertation régionale sur ces dossiers.

Egalement le conseil municipal a offert à la ville de Charlesbourg un engagement formel au terme duquel des disciplines de ces finales sportives provinciales pourraient se tenir en 1985 à Sainte-Foy.

Ont également été adoptés des règlements concernant la construction de postes d'essence sans baie de service dans le quartier Saint-Denis particulièrement, l'augmentation de densité pour accroître le nombre de logements dans le quartier Pointe-Sainte-Foy et créer une nouvelle zone RX-6.

Scénario habituel

Le ton fut donné à la réunion, au tout début, quand les conseillers ont dû adopter de nouveaux décisions déjà prises, mais que le maire a dé-savouées.

Le maire avait proposé d'inscrire plusieurs lettres dans la correspondance, mais les conseillers exigèrent qu'elles soient d'abord étudiées au comité général (à huis clos), limitant le droit à en faire une simple lecture. Le maire a donc confié la présidence de l'assemblée à Mme Louise Bourget-Rossignol pour venir s'asseoir dans la salle et déposer lui-même ces lettres à l'item "dépôt des documents des contribuables".

Formation "six contre un"

A six contre un, — comme d'ail-



CLINIQUE VISUELLE DE BEAUPORT

Dr Pierre Langis, o.d. et Dr Daniel Guillemette, o.d.

- Examen de la vue
- Lentilles de contact
- Prévention visuelle

TEL: 667-5778
728, Ave Royale,
Beauport, Qué.

Avez-vous écouté la musique de

C-JRP
1060

aujourd'hui ?

ESPACES AVANTAGEUX A LOUER

Au Centre-Ville de Québec
Complexe Bibliothèque de Québec
Joignez-vous au ministère des Affaires indiennes ainsi qu'au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'aux détaillants qui ont déjà loué dans le secteur commercial du Complexe de la Bibliothèque de Québec, Centre-Ville, 320, St-Joseph est. Ce complexe immobilier de 4 étages comprend en plus de bureaux, 35 boutiques réparties sur 2 étages, le tout relié au Complexe Centre-Ville, à l'Édifice de la Communauté Urbaine de Québec, etc.

HÂTEZ-VOUS, CAR IL NOUS RESTE DE TRÈS BONNS LOCAUX DISPONIBLES.
Installez-vous dans un quartier bien établi, c'est un emplacement idéal! Stationnement sous l'immeuble, 555 places autos.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE 7000 INC.
SERVICES DE LOCATION
Appelez: (418) 525-4931
PRÊT DANS QUELQUES MOIS

HONNEUR AU CIVISME!

MARGUERITE LAFLAMME est à l'emploi de la Compagnie minière IOC depuis 12 ans. Elle détient aux bureaux de la compagnie à Sept-Îles, le poste de Secrétaire de direction. Elle s'est identifiée depuis longtemps avec son mari Rock et ses deux enfants à la vie communautaire.

MARGUERITE, en dehors de son travail, s'adonne à deux activités principales: le Comité de l'école Fleming, dont elle est présidente, et les Auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Sept-Îles, en tant que



participante à un projet concernant la santé mentale. Le Comité d'école pour sa part vise à rapprocher les parents, les enseignants et la direction, alors que le projet de santé mentale a pour objectif d'organiser des activités pour les patients de ce secteur. MARGUERITE consacre chaque semaine quelques heures de ses loisirs à l'une et l'autre de ces deux tâches.

MARGUERITE LAFLAMME sert la cause du civisme.

Notre compagnie est fière de compter

Marguerite Laflamme parmi ses employés

Compagnie minière **IOC**

Société protectrice des animaux

Le déménagement se ferait bientôt

par Pierre MARTEL

Si tout fonctionne comme prévu, la Société protectrice des animaux (SPA) de Québec pourrait, dans environ trois semaines, quitter les locaux défectueux et exigus de la rue Verdun pour emménager dans un édifice plus convenable.

Selon un responsable de la SPA de Québec, un local intéressant a été trouvé. Toutefois, aucune entente n'a encore été signée entre les parties. "On a cependant bon espoir de quitter nos locaux actuels dans environ trois semaines", a-t-il précisé.

Entre-temps, l'organisme se prépare à achever les demandes de subvention auprès des gouvernements fédéral et provincial. A défaut d'aide gouvernementale, on envisagerait de lancer une campagne publique de financement.

Il est maintenant de notoriété publique que les locaux occupés par la SPA sont défectueux et exigus. Ceux-ci sont prêtés à la SPA par la ville de Québec. Or, cette dernière songe, depuis plusieurs mois, à

procéder à la démolition de ce qu'on peut appeler un vieux hangar.

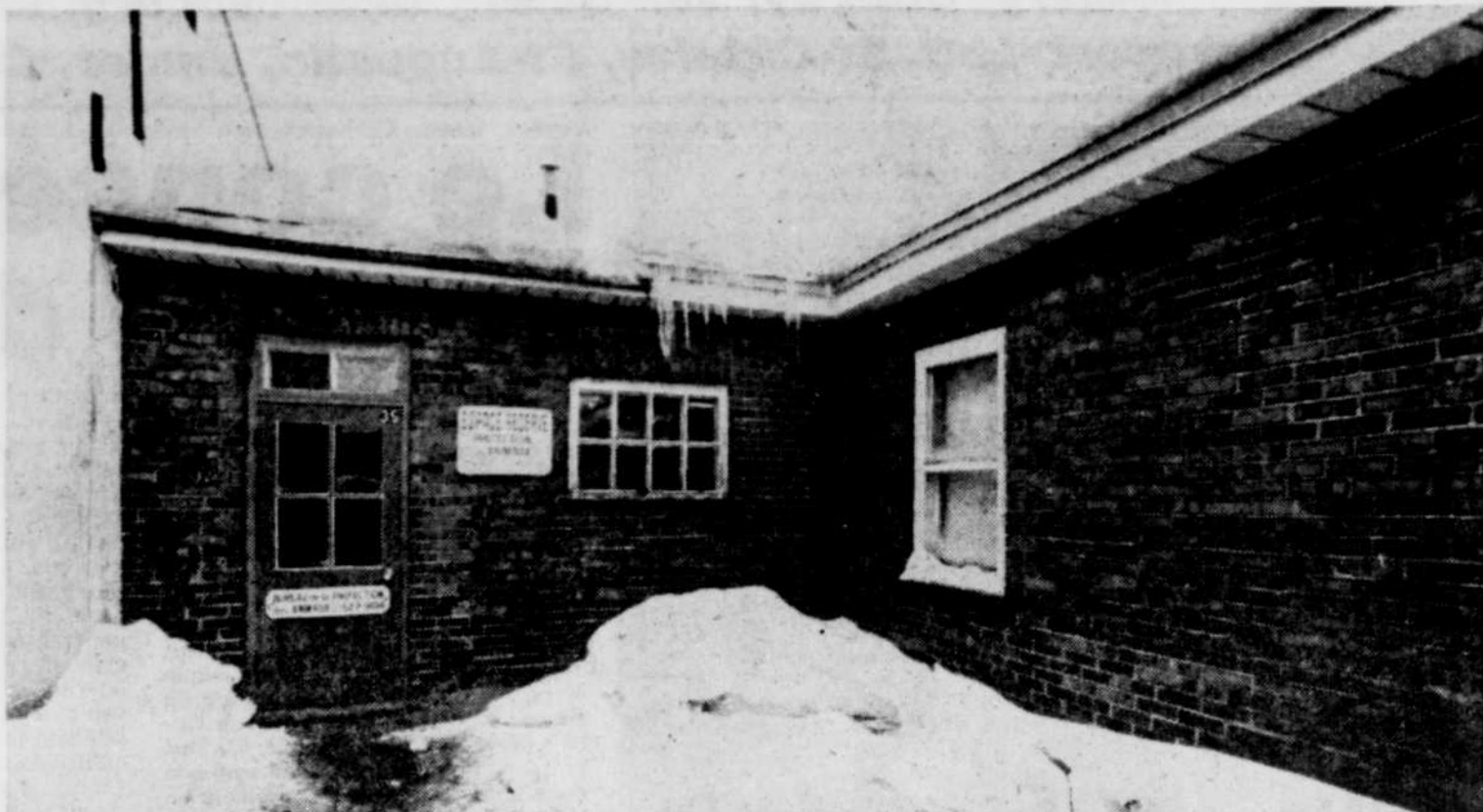
Un comble

L'exiguïté des locaux de la rue Verdun a été plus qu'évidente au cours de la dernière semaine quand la SPA a dû héberger, au pied levé, les pensionnaires d'une animalerie (pet shop) en faille.

Outre sa clientèle régulière, l'organisme a alors dû donner asile à une vingtaine d'oiseaux, une centaine de poissons, un chien et un... python.

En plus de manquer d'espace pour recevoir tout ce beau monde, les employés de la SPA de Québec ont dû vivre une situation un peu inhabituelle: le python (un serpent d'une dizaine de pieds) a entamé une grève de la faim.

Ayant tenté en vain de l'alimenter pendant quelques jours, les responsables de la société l'ont finalement expédié à Ottawa, en fin de semaine. Là-bas, un spécialiste en serpent l'a pris en main. Aux dernières nouvelles, le python a réussi à avaler quelques souris.



La Société protectrice des animaux pourrait quitter ses locaux exigus et vétustes de la rue Verdun pour se loger dans un édifice plus convenable.

Le Soleil, Jean Vallières

N'oubliez pas
d'écouter
Paul Burroughs
entre 20 et 22 heures,
à

CJRP
1050

Avis à la clientèle

Suite à la parution de notre cahier publicitaire "Chez Sears", supplément du journal Le Soleil, en date du 2 mars 1982, veuillez prendre note qu'en page 10, les articles "B" et "F", la grandeur 16 ans n'est pas disponible.

Rayon 77 — Vêtements pour fillettes
Simpsons-Sears Limitée

DES RAPPORTS D'IMPÔTS?

**on connaît ça,
on travaille là!**
Venez nous voir... On va vous aider!

Des centaines de conseillers, répartis à travers toute la province, vous fourniront **gratuitement** tous les renseignements nécessaires pour bien remplir votre rapport d'impôt et pour bénéficier de toutes les exemptions auxquelles vous avez droit.

à Québec:
au 599, boulevard Charest est
jusqu'au 30 avril
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00
643-6150 (de 8h30 à 16h30)

Si vous devez utiliser l'interurbain, faites le
«O» et demandez ZÉNITH 6-6360.
C'est gratuit!

Revenu
Québec
Direction générale des services
au public et à l'entreprise

le LA PLACE D'AFFAIRES À QUÉBEC

IMPL
LES PROPRIÉTÉS
IMMOBILIÈRES
MORGUARD LTÉE

RENSEIGNEMENTS
ET LOCATION

(418) 692-1874

On tente toujours de retrouver Gilles Talbot

MONTREAL (PC) — Un hélicoptère de la garde côtière américaine a poursuivi ses recherches au large de la Caroline du Sud, hier, pour retrouver les quatre Montréalais dont l'avion s'est écrasé, la semaine dernière.

Un porte-parole de la garde côtière, M. Dan Waldschmidt, a précisé que les recherches sont concentrées dans une région de 775 kilomètres carrés, où on a déjà trouvé une partie de l'aile de l'avion, un soulier de femme et un sac de cosmétiques.

C'est jeudi qu'on a vu le Cessna 210 de M. Gilles Talbot pour la dernière fois, survolant l'Atlantique en rase-mottes près de Fripp Island, en Caroline du Sud.

M. Talbot, qui était âgé de 43 ans,

était accompagné de sa femme Nicole, âgée de 42 ans, et de deux amies âgées de 29 ans, Murielle Paquette et Sergine Landry.

Tous quatre avaient quitté l'aéroport de Dorval, plus tôt dans la journée, à destination de Key West, en Floride.

M. Talbot était propriétaire de la compagnie de disques Kebec Disc, qui a fait des enregistrements avec des artistes comme Robert Charlebois, Diane Dufresne et Claude Dubois.

C'est M. Talbot qui a découvert la chanteuse Ginette Reno. Comme imprésario, il a produit à Paris l'opéra-rock Starmania et, au stade olympique de Montréal, le groupe britannique Emerson, Lake and Palmer.

La cour permet au juge Fabien d'aller en appel

MONTREAL (PC) — L'ex-juge en chef de la Cour des sessions, M. André Fabien, vient d'obtenir la permission d'en appeler du verdict de culpabilité rendu contre lui le 29 janvier, relativement à une fraude fiscale de l'ordre de \$38,000.

C'est le juge Marc Beauregard, de la cour d'appel, qui a ainsi accordé la

permission d'en appeler. Me Alain Contant, son avocat, soutient qu'au procès, son client avait été contre-interrogé de façon abusive; que le juge qui avait présidé ce procès avait mal évalué la preuve circonstancielle qui lui était soumise, enfin, qu'il n'avait pas tenu compte des "explications" de l'ex-juge Fabien.

BOWRING

NOTRE
COLLECTION
KOSTA PARTY
33 1/3% DE RABAIS!

La beauté de la nature se retrouve entière dans cette magnifique collection Kosta, sortie tout droit des ateliers des maîtres suédois. La magie du verre translucide apportera à vos réceptions ou présente une touche contemporaine de classe. Vous retrouverez cette superbe collection à prix spécial dès aujourd'hui chez Bowring.

LAISSEZ-VOUS SÉDUIRE!



Plat de service
Prix rég.: 45,00\$
Prix spéc.: 29,99\$

Plat à gâteau
Prix rég.: 79,00\$
Prix spéc.: 52,59\$

Bol (moyen)
Prix rég.: 48,00\$
Prix spéc.: 31,99\$

Grand plat
de service ovale
Prix rég.: 46,00\$
Prix spéc.: 30,59\$

NOTRE
COLLECTION
KOSTA PARTY
VOUS SÉDUIRA...
À PRIX SPÉCIAL!

Profitez également de notre service "registre de la mariée".

Place Fleur de Lys / Place Laurier / Place Québec / Les Galeries de la Capitale

Nous acceptons les cartes Visa, Master Card et American Express



Pierre Labonté, âgé de 18 ans, lors de son arrivée au bureau du coroner hier après-midi, menotté au détective Paul Gingras, chargé de l'enquête dans le meurtre de Diane Aubert.

Comparution des deux auteurs présumés de la mort de Diane Aubert

par Michel TRUCHON

Les deux jeunes hommes soupçonnés d'avoir assassiné Diane Aubert, dans son appartement de la rue de la Ronde, le 16 février, ont comparu hier devant le coroner Maurice



Guy Chabot, âgé de 20 ans, a lui aussi comparu devant le coroner pour apprendre que l'enquête publique était fixée au 25 mars.

La cour juge que les méthodes employées par la CECO sont légales

MONTREAL (PC) — N'en déplaise à certains manufacturiers du secteur du vêtement, les méthodes utilisées par la Commission d'enquête sur le crime organisé pour faire la lumière sur cette industrie sont considérées comme tout à fait légales.

Non seulement la CECO pourrait-elle donc continuer ses travaux, mais le juge Jacques Vaillancourt, de la Cour supérieure, vient de statuer que la CECO a le droit, "dans l'intérêt public", de séquestrer à huis clos chaque fois qu'elle le juge à propos.

Deux industriels contestent

Ce sont deux industriels, oeuvrant dans l'industrie du vêtement depuis plusieurs années, MM. Bernard Schwartz et David Coda, qui cette fois-ci avaient décidé de traduire la CECO devant les tribunaux.

Les deux hommes s'étaient vus forcés de comparaître devant la commission en novembre dernier. Pendant leur comparution, à huis clos, leurs bureaux avaient été "visités" par les policiers de

la SQ. On avait de plus enregistré leurs dépositions et les prévenus se plaignaient que le caporal Bernard Couture, enquêteur-chef de la CECO dans ce dossier, soufflait des réponses au procureur-chef, Me Henry Keyserlingk, pendant les audiences à huis clos.

Le juge Vaillancourt devait considérer, quant à lui, qu'il n'y a pas là matière à fouetter un chat.

EPARGNEZ SUR VOS ACHATS DE MEUBLES ET APPAREILS MENAGERS

Prix défiant toute concurrence

- Gen. Electrique
- Jona Air
- Princeville
- Traster
- Quillet
- Daveluyville
- Carrier
- Jaymar
- Modalex 2000 et autres marques renommées

Plan mise de côté

Paul Robitaille

504, de la Canadienne
529-9488

針灸 Clinique d'Acupuncture de Québec

L.G. Pelletier, D. Ac.

Vice-président de l'Association d'Acupuncture du Québec

SERVICE PROFESSIONNEL COMPLET DEPUIS PRES DE 10 ANS

360, boul. Charest est, suite 104 522-2588

Avez-vous écouté la musique super-rétro de

CRP

aujourd'hui ?

L'évacuation limitée à une zone de 1.5 km à Hillsdale

HILLSDALE, Ont. (PC) — Une fumée épaisse montait toujours hier d'un convoi de CP Rail qui a quitté la voie ferrée la veille, non loin de Hillsdale. On interdisait toujours à quelque 200 personnes de regagner leurs demeures à cause des risques d'intoxication, des gaz dangereux s'échappant des débris.

Un porte-parole de CP Rail, M. Stephen Morris, a indiqué que la situation était stable, surtout parce que les pompiers avaient abondamment arrosé et qu'une couche de glace de six centimètres enveloppait un wagon plein d'acide hydrofluorique et empêchait toute fuite.

Le médecin chargé de voir à la santé publique dans le comté de Simcoe, le Dr David Korn, a d'ailleurs réduit la zone d'évacuation de sept à 1.5 kilomètre. Après l'accident, quelque 1,200 personnes avaient dû quitter leurs maisons.

M. Morris a ajouté qu'on entreprendrait le nettoyage des débris aujourd'hui.

Hier après-midi, des journalistes ont vu un jeune homme accusé de vol avec violence à Lévis.

Un jeune homme de Lauzon a été accusé de vol avec violence, hier, au palais de justice de Québec et il est détenu en prison en attendant la suite des procédures judiciaires.

La police de Lévis précise que le suspect âgé de 20 ans a attaqué une femme de 71 ans, près du centre commercial Les Galeries du Rond-Point, samedi après-midi, et qu'il a tenté de lui arracher son sac à main.

La plaignante n'a pas lâché prise, se laissant même traîner sur une certaine distance. Devant autant de résistance, le voleur a laissé tomber et il est entré dans le centre commercial.

Un témoin qui avait assisté au délit a mis prestement la main au collet du jeune homme et l'a détenu jusqu'à l'arrivée de policiers.

compagnés de policiers ont pu se rendre sur les lieux de l'accident.

Le train comprenait plusieurs wagons contenant des gaz toxiques et inflammables, acide hydrofluorique, acide hydrochlorique, naphte, gaz propane et butane. Une trentaine des 75 wagons du convoi ont quitté la voie.

Protection fédérale

A Ottawa, le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a déclaré que les nouvelles mesures de sécurité imposées par le gouvernement dans le trafic ferroviaire n'auraient vraisemblablement pas empêché le déraillement, car l'accident est sur-

venu, selon les derniers rapports, après la rupture d'une roue d'un wagon chargé d'acier.

M. Pepin a rappelé aux Communes que les règlements, qui ont découlé de l'enquête sur le déraillement de Mississauga, en 1979, accident qui avait nécessité l'évacuation d'un vaste secteur, visaient la correction de plusieurs

autres problèmes plus communs.

Après s'être rendus sur les lieux, le Dr Korn et plusieurs autres responsables dont le solliciteur général de l'Ontario, M. George Taylor, ont déclaré qu'à leur avis il n'y avait plus de danger et que l'évacuation n'était qu'une mesure de précaution.

M. Mike Travesy, porte-parole de la Commission canadienne des transports, a fait savoir que la commission allait mener une enquête sur l'accident, comme elle le fait habituellement dans de telles circonstances.

Le train était parti de Toronto et se rendait à Vancouver.

saint-germain

Les deuxièmes meilleurs après Maman

Les restaurants Saint-Germain
Sainte-Foy • Sillery • Charlesbourg

LESTYLEHR

ESTÉE LAUDER vous encourage à essayer les produits les plus avancés pour les soins de la peau:



L'EXTRAIT PERFORMANCE SWISS

Cette lotion hydratante agit 24 heures par jour. Utilisez-la et la peau sèche va disparaître. Les lignes fines deviendront moins évidentes. Le résultat — une peau lisse d'apparence plus jeune.

Formats disponibles:
25 mL 17.50 \$
50 mL 27.50 \$
100 mL 42.50 \$

L'extrait performance Swiss. Une idée géniale d'Estée Lauder pour les soins de la peau.

Offre H.R. spéciale — Avec tout achat de 10 \$ ou plus de produits Estée Lauder, vous recevrez le "Choix de Célébrités", une collection de six produits comprenant: l'extrait performance Swiss, la lotion protectrice douce, la crème nettoyante douce, le fond de teint liquide Polished Performance, le rouge

à lèvres Polished Performance, ainsi que la fragrance Estée, version jour en atomiseur.

Venez au comptoir Estée Lauder chez H.R. Cette offre est en vigueur jusqu'au 13 mars ou jusqu'à épuisement de la marchandise.

Cosmétiques, rez-de-chaussée



PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE-FOY
H.R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

HOLT RENFREW

Clark sermonne les trouble-fête du parti

par Michel C. AUGER

OTTAWA (PC) — Le chef conservateur Joe Clark a averti ceux qui essaient de provoquer des dissensions au sein de son parti que les militants "ont la mémoire longue" et les jugeront sévèrement.

M. Clark commentait les événements qui ont marqué la fin du congrès des conservateurs québécois, en fin de semaine à Montréal, alors que le président national du parti, M. Peter Blaikie, accusait les partisans de M. Brian Mulroney d'avoir voulu prendre le contrôle de l'association en vue d'une campagne au leadership.

"Le Parti conservateur a la mémoire longue et les militants jugeront durement les activités des personnes qui voudront créer des problèmes internes", a soutenu M. Clark à sa sortie des Communions.

Il s'était déjà entretenu au téléphone avec M. Blaikie et cherchait à joindre le nouveau président des conservateurs québécois M. Robert Brunet pour obtenir sa version des faits.

Le chef tiers a refusé de commenter plus avant les incidents de dimanche, au moment où il n'était pas présent au congrès, mais il a soutenu qu'il avait trouvé un parti uni lors de sa visite samedi, un parti prêt à assurer le PC de vrais gains au Québec.

Pas de contrôle de M. Mulroney

Par ailleurs, M. Clark ne croit pas que l'exécutif de l'association québécoise élu au cours du week-end soit contrôlé par M. Mulroney.

"C'est un exécutif fort, qui représente la province de Québec", a déclaré M. Clark.

En fin d'après-midi, hier, M. Clark devait rencontrer pendant plus d'une demi-heure le député de Joliette, M. Roch LaSalle, qui voulait, lui aussi, lui donner sa version des faits.

A sa sortie de la réunion, M. LaSalle devait déclarer que M. Clark s'était dit satisfait du congrès et de la réception qu'il y avait reçue.

Sans vouloir critiquer personne, et surtout pas le président national du parti, M. Clark se serait cependant déclaré convaincu que le nouvel exécutif de l'association conservatrice du Québec n'était contrôlé par personne.

Selon M. LaSalle, les affirmations de M. Blaikie sont "inexplicables et une erreur grave de stratégie".

M. LaSalle a affirmé qu'il croyait que M. Clark ne devait pas avoir que la version de M. Blaikie.

"Je ne veux pas que l'on blâme M. Mulroney plus qu'un autre, s'il a des ambitions, comme M. Blaikie, M. Mulroney y a droit et tous ces efforts pourraient bien n'aboutir à rien si le leadership de M. Clark est confirmé lors du congrès de Winnipeg en janvier prochain", a déclaré le député de Joliette.



Joe Clark ne croit pas que l'exécutif de l'association québécoise du parti soit contrôlé par M. Brian Mulroney (ci-dessus).

Charron poursuit TVA pour \$750,000

MONTREAL (PC) — L'ex-ministre Claude Charron a déposé, hier, en cour supérieure, une poursuite en diffamation au montant de \$750,000 contre le réseau de télévision TVA et son journaliste Bernard Chabot.

La poursuite alléguait que M. Charron aurait subi des "dommages incalculables", du fait de lettres d'insultes et du harcèlement que lui aurait valu un reportage de M. Chabot, diffusé le 19 novembre dernier.

Le reportage en question faisait état de la prétendue participation d'un employé du cinet de M. Charron au tournage de films pornographiques.

La diffusion de ce reportage a provoqué une enquête policière, ordonnée par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard. Ce dernier a déposé en Chambre, le 10 décembre, que le reportage de TVA était sans fondement.

M. Charron a démissionné de ses

fonctions de leader parlementaire à l'Assemblée nationale, la semaine dernière, admettant avoir volé un veston d'une valeur de \$120 au magasin Eaton du centre-ville de Montréal. Il a été condamné à une amende de \$300, à la suite d'un plaidoyer de culpabilité en cour municipale.

M. Gilles Vinet, un avocat pour Télé-Métropole, a déclaré lors d'une entrevue téléphonique: "Nous nous défendons contre les déclarations de M. Charron".

M. Vinet a ajouté que les membres de TVA se rencontreraient au cours des prochains jours pour décider s'ils prendront une action commune ou individuelle.

La poursuite touche, outre le journaliste Bernard Chabot, son employeur, les Entreprises Télé-Capitale Ltée, la station montréalaise Télé-Métropole Inc., et les stations associées de TVA à Sherbrooke, Chicoutimi et Trois-Rivières.

La CSN exige une loi contrôlant les fermetures d'usine

MONTREAL (d'après PC) — Il est urgent que le gouvernement québécois légifère pour contrôler les fermetures d'usine et les licenciements massifs.

Telle est la conclusion de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui est revenue à la charge hier en publiant un manifeste politique sur toute la question des fermetures d'usines au Québec.

A cette centrale, environ cinq pour 100 des syndicats du secteur privé ont subi une fermeture au cours des trois dernières années, soit 7,000 personnes, réparties dans 75 entreprises.

Progression depuis 1 an

La centrale a noté une progression depuis un an mais, à l'instar du ministère du Travail, de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, elle éprouve de la difficulté à suivre les employés mis à pied voire à connaître la durée exacte de leur période de chômage.

Au ministère, les chiffres pour 1981-82 se rapprochent de 35,000 pour

les licenciements collectifs et de 350,000 pour ceux ayant expérimenté une mise à pied d'au moins six mois.

A la CSN, où la position n'est pas substantiellement différente de celle des autres centrales, on croit que le gouvernement devrait créer une caisse de stabilisation de l'emploi, que seuls les employeurs garniraient, et qui servirait à la prévention et à la compensation des avantages perdus lors de fermetures.

La CSN demande aussi un organisme de prévention des fermetures et un fonds d'indemnisation pour renflouer les finances de ceux qui après étude de la situation de l'entreprise, seraient mis à pied.

Pour infléchir le choix des investissements, il est essentiel que le gouvernement exige plus de transparence dans les entreprises", a déclaré en conférence de presse M. Norbert Rodrigue.

La CSN avait réuni hier les responsables de la majorité des syndicats aux prises avec des licenciements et fermetures. Les six fédérations privées de la centrale étaient représentées.

UNE TRADITIONNELLE BOUFFÉE D'HOSPITALITÉ

Au Chalet Suisse

26 RUE STE-ANNE, (VIEUX-QUÉBEC) RÉSERVATIONS: (418) 694-1320

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère des Affaires culturelles

Projet no: 36-37-L-82

Location d'un espace commercial dans la propriété dite Sagot-Niel au 33-37, rue Sous-le-Fort, à la place Royale, Québec.

Le présent projet concerne la location du rez-de-chaussée et le sous-sol de la maison Sagot-Niel, dont la superficie est d'environ 1617 pieds carrés.

Seuls sont admis à soumissionner les organismes ou individus ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

L'utilisation du local est limitée aux commerces.

Le commerce proposé devra être conforme au règlement de zonage municipal. Le Ministère privilégiera les commerces d'appoints aux résidents du quartier ou ceux reliés aux arts et métiers d'art.

Les lieux pourront être visités en prenant préalablement rendez-vous avec M. Paul Morency au numéro de téléphone (418) 643-3011.

Un chèque certifié ou mandat-poste au montant de 5 \$ non remboursable fait à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour l'obtention des documents de soumission.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante:

Ministère des Affaires culturelles
Direction générale du patrimoine
Direction de la gestion du patrimoine
225, Grande-Allée est
Bloc C, 3e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Les soumissions pour être conformes, devront être accompagnées d'un chèque certifié à l'ordre du Ministère des Finances, d'un montant équivalant à deux (2) mois du loyer de base soumis.

Toutes les soumissions devront être valides pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des soumissions.

Les soumissions devront être déposées avant 15 heures le 26e jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-deux (1982) à l'adresse ci-haut mentionnée.

Le choix du locataire sera fait en fonction du loyer et la nature du commerce proposés.

Le sous-ministre
Roland Arpin

Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche

Projet no: 601-031-6340 — Construction de pistes cyclables et sentiers de pions sur les îles Picard, de la Commune et Gros Bois au Parc des îles de Boucherville, Cte Chamblay.

Le présent projet de développement est financé par le Ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mis à l'œuvre en collaboration avec le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 5 \$ non remboursable.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice "Place de la Capitale", 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (Québec) (418-643-5839) ou Direction des Opérations régionales, Service de l'Équipement, 6255, 13e Avenue, Rosemont, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Édifice "Place de la Capitale", 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, G1R 4Y3, téléphone: (418-643-5839).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche au montant de 60 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances au montant de 30 000 \$ ou d'obligations conformes aux exigences au montant de 30 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mardi, le 23 mars 1982 à 15h

Le sous-ministre
Pierre Le François

Service général des Achats

Projet Description Livraison

2109 358 boyaux type incendie 1 1/2" x 75 pieds Montréal

2110 8 500 litres peinture — email brillant, apprêts ponçables et divers pour le repeintage des véhicules, moteurs, et différents équipements 500 tonnes de papier en feuilles 8 1/2 x 11 et 8 1/2 x 14 Différents endroits

2115 1 270 000 gobelets isolants en polystyrène et 925 000 coupes en papier Québec et Montréal

Cloture des soumissions: 16 mars 1982 à 15 h

2112 8 roues pneumatiques de 22.6 kg 10 brousse de pavé de 27 kg Québec et Montréal

2113 3 balais mécaniques remorqués Québec et Montréal

2116 1 095 mètres tuyaux d'acier ondulé galvanisé et 105 raccords Amos

2117 256 feux rotatifs à moteur scellé de 12 volts 6 feux rotatifs à moteur scellé de 24 volts Différents endroits

Cloture des soumissions: 17 mars 1982 à 15 h

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement
Bureau des Appels d'offres
1155, rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec
Qué. G1R 4X8
Tél.: (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Oulmet

Ministère des Transports

Projet: 398-2601-2 — Réparation d'un pont sur la route 138 au-dessus de la rivière Mingan, dans la municipalité de Longue-Pointe, comté de Duplessis.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministère des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 30 000 \$ ou chèque visé: 15 000 \$.

Les documents ou l'on peut examiner ou obtenir les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y3, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y3.

Cloture de la réception des soumissions à: 15:00 heures le mardi, 23 mars 1982.

Le sous-ministre
Pierre Michaud, ing.

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet no: 303-10-68 — ADDITION D'UN ÉCHANGEUR DE CHALEUR À LA TOUR D'EAU — Édifice Administratif, Ministère des Affaires Culturelles, 225, Grande-Allée est, Québec, Cte Jean-Talon, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 5 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont disponibles, pour consultation seulement, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 9 500 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 4 750 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi, le 24 mars 1982 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon
Sous-Ministre.

Projet no: 303-30-294 — RÉPARATION DE DEUX (2) TOURS D'EAU — Édifice "H", 875, Grande-Allée, Québec, Cte Jean-Talon, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont disponibles, pour consultation seulement, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi, le 24 mars 1982 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon
Sous-Ministre.

Projet no: 303-55-119 — ENTRETIEN MENAGER PAR LOCATION DE PERSONNEL — Sûreté du Québec, 5005, boul. Pierre-Bertrand, Vanier, Cte Vanier, QC.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 5 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont disponibles, pour consultation seulement, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les soumissions devront être valides pour une période de quarante-cinq (45) jours et être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 14 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 7 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi, le 17 mars 1982 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon
Sous-Ministre.

Projet no: 606-10-25 — FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS FIXES DES CUISINES SATELLITES (2e partie) — Palais des Congrès, 151, rue St-Antoine, Montréal, Cte St-Louis, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont disponibles, pour consultation seulement, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 80 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 40 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi, le 31 mars 1982 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon
Sous-Ministre.

Projet no: 606-10-26 — FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DE RÉFRIGÉRATION DES CUISINES SATELLITES (3e partie) — Palais des Congrès, 151, rue St-Antoine, Montréal, Cte St-Louis, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, lorsque requise, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis la licence des plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 2 mars 1982 par remise d'un montant de 10 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. Tél.: (418) 643-6622.

Les plans et devis sont disponibles, pour consultation seulement, au 190 est, boul. Crémazie, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, au montant de 80 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 40 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi, le 24 mars 1982 à 15 heures

Jean-Yves Gagnon
Sous-Ministre.

POLITIQUE CANADIENNE

Travailleurs et employés pourraient payer plus en primes de chômage

OTTAWA (PC) — Pour combler un déficit plus considérable que prévu du fonds d'assurance-chômage l'an prochain, il se pourrait bien que le gouvernement fédéral ait à hausser les primes qu'il verse aux travailleurs et les employeurs.

En faisant cette déclaration, hier au cours d'une entrevue, le ministre de l'Emploi, M. Lloyd Axworthy, confirmait les craintes de hauts fonctionnaires du ministère des Finances, selon lesquels on a fait des erreurs l'automne dernier dans le calcul des prévisions bud-

gétaires. Selon eux, le fonds de l'assurance-chômage connaîtrait un déficit de beaucoup supérieur à \$218 millions, comme prévu dans le budget de novembre.

"Cela peut signifier qu'il devra peut-être y avoir des augmentations des tarifs l'an prochain", a déclaré M. Axworthy. Les compagnies et les employés paient tous deux des primes qui sont versées au fonds.

Ottawa nie toujours le droit de veto du Québec

MONTREAL (PC) — Selon le gouvernement fédéral, la cour d'appel du Québec devrait tout simplement refuser de se prononcer sur la demande de la province pour déterminer si elle a un droit de veto dans la question du rapatriement de la constitution.

Soumettant ses arguments écrits au tribunal d'appel un mois après le gouvernement québécois, Ottawa soutient que ce dernier n'a agi que "pour des raisons purement politiques", risquant d'entraîner la cour "dans un débat politique".

Si la cour d'appel décide quand même de se prononcer, prétend encore le gouvernement fédéral, elle devrait statuer que Québec n'a pas de droit de veto, à cause du jugement de septembre à ce sujet de la Cour suprême du Canada.

AVIS DE LA DEMANDE DE DISSOLUTION

Prenez avis que la Compagnie "Les Importations Suzanne Cortin Ltée", constituée le 21 août 1977, demandera au ministre directeur des Corporations et Consommation Canada, l'autorisation d'abandonner sa charte.

Suzanne Cortin, présidente Québec le 23 février 82

Canada

N'oubliez pas le numéro 670-9007 pour vos demandes spéciales à

GRP

1080

Inglis confirme l'achat de Bélanger-Admiral

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — C'est maintenant décidé! La compagnie Inglis Ltée, de Mississauga, Ontario, se portera acquéreur d'une partie des biens de la Corporation Admiral du Canada Ltée, notamment de l'usine de

fabrication des cuisinières Bélanger, de Montmagny. L'annonce en a été faite hier par le président d'Inglis, M. Robert Collins-Wright. Il a précisé par communiqué que la transaction a été approuvée par les administrateurs de cette

entreprise, qui est détenue à 43 pour 100 par la Whirlpool, de Benton Harbor, Michigan. La décision implique la réembauche éventuelle, mais à une date encore indéterminée, d'environ 300 des 465 travailleurs licenciés le 6 novembre dernier, lors

de la fermeture surprise de l'usine Bélanger-Admiral. L'arrêt des activités industrielles de l'usine magnymontoise suivait la faillite de la compagnie Admiral provoquée par le rappel de prêts d'un ordre de \$40 millions et une saisie légale par les banques Nationale et Mercantile.

par le président d'Inglis ne s'applique qu'à une partie des avoirs, des stocks et des marques de commerce de la Corporation Admiral du Canada Ltée.

Et la transaction ne sera finale, a encore précisé M. Collins-Wright, que sous réserve de l'approbation du Bureau d'examen de l'investissement étranger, ou FIRA (Foreign Investment Review Agency).

Lorsque tout aura été conclu, Inglis entend fabriquer et commercialiser une gamme d'appareils électroménagers sous la marque Admiral, en plus de sa propre gamme de produits.

Quant aux 2.400 mises à pied résultant des difficultés d'Admiral, outre le rappel de 300 des 465 employés de Bélanger-Admiral de Montmagny, on prévoit aussi un retour au travail de 260 des 960 travailleurs de l'usine de Mississauga, plus une soixantaine d'autres plus tard, selon la reprise des ventes.

Mais par contre, il n'a été fait mention de réembauche d'aucun des quelque 450 employés d'usine licenciés par Admiral à Cambridge.

Négociations

Il y a lieu de rappeler qu'au début de février, les employés syndiqués avec la CSD de Bélanger-Admiral à Montmagny ont approuvé à 92,3 pour 100 un protocole d'entente avec Inglis. Cet accord assurait au futur acheteur une prolongation de deux ans du contrat de travail en cours depuis le 14 novembre 1980. La négociation à cette fin n'avait duré que deux jours seulement.

Quelques jours plus tard, le 5 février, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, prédisait que les pourparlers de vente de Bélanger-Admiral à Inglis devaient être complétés dans les quelques jours suivants, avec réouverture possible de l'usine magnymontoise quelques semaines plus tard.

M. Biron signalait à ce moment que deux facteurs favorisaient un aboutissement rapide des négociations en cours depuis déjà deux ans. Il mentionnait le contrat de travail intervenu avec le syndicat de la CSD, ainsi que le mandat donné à la Caisse de dépôt du Québec, créancier hypothécaire de la compagnie Admiral pour \$23,5 millions, d'exercer les pressions requises afin de maintenir au moins les activités industrielles de l'usine québécoise du groupe des trois fabricants d'appareils électroménagers d'Admiral. Outre l'usine de Montmagny, les deux autres étaient situées à Mississauga et Cambridge, Ontario.

Achat partiel

De fait, la décision d'achat annoncée hier

L'UPA veut être du sommet économique

par Florent PLANTE

L'Union des producteurs agricoles veut participer au grand sommet économique québécois que certains nomment le "sommet de la solidarité" et qui doit se tenir le 5 avril prochain, même si aucune invitation n'est encore parvenue à l'UPA.

Joint par LE SOLEIL, hier, le président, M. Jacques Proulx, a dit qu'il était difficile pour l'UPA d'articuler une position quelconque puisque présentement, aucune invitation ni documentation n'est parvenue au siège social de l'UPA, rue Viger, à Montréal.

A cause de l'importance de l'agro-alimentaire au Québec, un secteur qui génère un chiffre d'affaires de près de \$10 milliards annuellement, M. Proulx estime que l'UPA a sa place dans ce genre de sommet qui aura des incidences indéniables sur tous les secteurs économiques québécois.

De toute façon, selon M.

Proulx, des intervenants des sphères d'activités connexes seront présents, qu'ils se situent en aval ou en amont de la production agricole.

Si l'organisation de cette conférence économique fait parvenir une invitation à l'UPA, l'exécutif décidera de la participation ou non de la centrale, compte tenu de l'agenda suggéré, mais M. Proulx estime que le secteur agricole québécois doit faire connaître dans quelle mesure il peut être solidaire d'une concertation ou d'une stratégie économique.

Par exemple, le président de l'UPA estime que le secteur agro-alimentaire, et particulièrement celui de la production, est à la limite des efforts ou des contraintes qu'il peut supporter et que globalement, il ne peut pratiquement pas être question de recul ou de concession supplémentaire, le statut quo étant déjà un plancher dans le secteur de la production agricole.

fruits et légumes

MONTREAL (PC) — Voici les prix payés au Marché central métropolitain tels que fournis par le ministère de l'Agriculture du Québec

Pommes: (Prix minimum net vendues et livrées aux détaillants): McIntosh et autres variétés tardives sous atmosphère contrôlée: 9 x 4 lb \$19,00; 8-5 lb \$20,00; 12 x 3 lb \$19,00; cell-pack 120 \$23,00; cell-pack 140 \$21,00; minot en vrac \$18,00.

Régions à plus de 180 milles de Montréal: ajoutez \$0,50. Ces prix sont fournis par le Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec.

Betteraves: petites,

\$3,50 à \$4,00 le sac de 25 lbs; moyennes, \$3,00 à \$3,50 le sac de 25 lbs; grosses, \$3,00 à \$3,50 le sac de 50 lbs; \$4,25 à \$4,50 pour 12 sachets de 2 lbs.

Carottes: \$8,00 à \$8,50 le sac de 24 sachets de 2 lbs ou de 10 sachets de 5 lbs; \$2,00 à \$3,50 les 25 lbs; grosses, \$4,50 à \$5,50 le sac de 50 lbs.

Choux rouges: \$9,00 la caisse de 12 unités. **Choux verts:** \$6,00 à \$6,50 le sac de 50 lbs; \$5,50 à \$6,00 le sac de 50 lbs; gros: \$4,50 à \$5,50 le sac de 50 lb.

Echalottes françaises: \$6,50 à \$7,00 la caisse de 12 sachets de 250 gr; de \$8,50 à \$9,00 la boîte de 10 lbs; \$8,00 la caisse de

24 sachets de 125 gr.

Endives: \$10,50 à \$11,00 la caisse 8 lbs.

Germe de luzerne: \$4,00 à \$5,00 la caisse de 1 dz de 1 chopine (568 ml).

Laitue Boston: de serre, \$6,50 à \$7,00 la caisse de 12.

Oignons rouges: \$0,90 à \$1,25 le sac de 10 lbs. **Panais:** \$7,50 à \$8,00 pour 12 sachets de 2 lbs; \$5,50 à \$6,00 le sac de 20 lbs.

Poireaux: \$3,50 à \$4,00 la boîte de 12 unités.

Rutabaga: ordinaire, \$5,00 à \$6,00 le sac de 50 lbs; gros, \$3,00 à \$3,50 le sac de 50 lb; \$3,00 le sac de 25 lbs.

Pommes de terre en vente: 60.000 lbs.

LES FAMILIALES VOLVO SONT CAPABLES D'EN PRENDRE.



Porto-bagages en option.

Vous pouvez peut-être entasser plusieurs valises dans certaines autres familles. Mais essayez donc de tasser ces mêmes familles dans un espace restreint. Ou de les sortir d'un espace restreint. Les familles Volvo sont conçues pour bien autre chose que des valises. Elles sont équipées d'une direction à pignon et crémaillère et de freins à disques aux quatre roues, ce qu'on retrouve surtout dans les autos sport. Et sans lésiner sur l'espace intérieur ou l'espace pour les bagages, elles peuvent quand même se glisser là où un sedan le ferait.

Les familles Volvo sont offertes en plusieurs versions; la populaire familiale DL, la

prestigieuse GL et la familiale diesel. Quel que soit le modèle, vous bénéficiez de la même construction, du même confort, durabilité et sécurité qui ont fait la réputation de Volvo.

Faites l'essai d'une famille Volvo. Quand vous aurez pris la mesure de ses avantages, vous serez heureux de réaliser qu'il y a une seule chose qu'elle ne prend pas: une somme exorbitante.

VOLVO Une voiture de confiance.



FAMILIALES VOLVO

Les 5 rayons de roue NED sont offerts en option.

©1982 VOLVO CANADA LTÉE

Turmel Automobiles Inc.
1385, rue Dorchester nord, Québec
522-2793

Jacques Girard Automobiles Inc.
656, Graham-Bell, Ste-Foy, Québec 12
687-0753

Cette annonce n'apparaît qu'à titre d'information seulement.

Nouvelle émission



175 000 000 \$

d'obligations de la
Province de Québec

Obligations 16,25% échéant le 22 mars 1987
(non rachetables)

Échangeables au gré du détenteur en obligations 16,50% échéant le 22 mars 1997
(non rachetables)

Le détenteur de toute obligation 16,25% échéant le 22 mars 1987 pourra, à son gré, échanger cette obligation à compter du 22 septembre 1986 jusqu'au 22 décembre 1986 inclusivement, en une obligation 16,50% échéant le 22 mars 1997. La décision prise par le détenteur d'exercer son option d'échange sera irrévocable. Advenant l'augmentation du taux d'intérêt de la façon prévue au paragraphe suivant, le détenteur ayant exercé son option bénéficiera de cette augmentation.

La Province s'est réservée le privilège de décider, à compter du 22 décembre 1986 jusqu'au 22 janvier 1987 inclusivement, d'augmenter le taux d'intérêt payable à compter du 22 mars 1987 sur les obligations 16,50% échéant le 22 mars 1997. Si la Province exerce ce privilège, tout détenteur qui n'aura pas exercé son option d'échange pourra alors échanger son obligation, au plus tard le 20 février 1987, pour une obligation échéant le 22 mars 1997 et portant intérêt au taux majoré fixé par la Province. La décision prise par le détenteur d'exercer son option d'échange sera irrévocable.

À être datées du 22 mars 1982

Prix: 99,17 pour un rendement d'environ 16,50% en 1987 et en 1997
(plus l'intérêt couru, s'il y a lieu)

Un exemplaire de la circulaire d'offre sera fourni sur demande.

Lévesque, Beaubien Inc.		Wood Gundy Limitée	
Tassé & Associés, Limitée	Molson Rousseau Inc.	Geoffrion, Leclerc Inc.	Banque Nationale du Canada
Greenshields Incorporée	Dominion Securities Ames Limitée	Brault, Guy, O'Brien Inc.	McLeod Young Weir Limitée
Merrill Lynch, Royal Securities Limitée	Nesbitt Thomson Valeurs Limitée	McNeil, Mantha Inc.	Burns Fry Limitée
Grenier, Ruel & Cie Inc.	Walwyn Stodgell Cochran Murray Limitée	Pitfield MacKay Ross Limitée	Casgrain & Compagnie Limitée
Mercier, Ouimet, Masse Inc.	Midland Doherty Limitée	Richardson du Canada	Bell Gouinlock Limitée
F.H. Deacon, Hodgson Inc.		Maison Placements Canada Inc.	
Banque de Montréal	La Banque Royale du Canada	Caisse centrale Desjardins du Québec	

Mars 1982

RÉPERTOIRE DES MÉDIAS QUÉBÉCOIS 2e édition

Fiable et indispensable

Plus complet, plus pratique
757 médias et entreprises de communication

397 médias imprimés, 157 médias électroniques
50 groupes médias et maisons de représentation
122 cablodistributeurs, 19 télévisions communautaires

Une nouvelle section **affichage** comprenant 12 maisons spécialisées en publicité intérieure et extérieure.

Des données fournies par région et par municipalité.
D'une simplicité à consulter! C'est un jeu d'enfant grâce aux index, aux listes et aux repères en bordure de page.

A un prix plus qu'abordable. Seulement 25 \$

L'an dernier, la première édition du Répertoire des médias québécois s'est vendue le temps de la dire. Il en sera sans doute de même pour la nouvelle.

Alors, dépêchez-vous! Commandez dès maintenant vos exemplaires du nouveau Répertoire des médias québécois.

Egalement disponible dans les librairies de l'Éditeur officiel.

BON DE COMMANDE

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications

IMPORTANT: Joindre chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

• Oui, nous désirons recevoir _____ exemplaire(s) du «Répertoire des médias québécois».
• Prix: 25 \$ chacun. Ci-inclus _____ \$
• Nom _____ Fonction _____
• Entreprise _____
• Adresse _____ Ville _____ Code postal _____
• Retourner à: Ministère des Communications 1283, boul. Charest ouest
Diffusion des publications Québec, G1N 2C9

Recrudescence d'activité à la Bourse de Montréal



marcel boutin
vosre
argent

Même si la Bourse de Toronto demeure le principal marché financier à travers le pays, la Bourse de Montréal a fait preuve d'une grande vitalité en février, alors que la valeur totale des transactions effectuées sur son parquet a atteint \$249.4 millions, soit une augmentation de 37.6 pour 100 par rapport au chiffre de \$181.3 millions enregistré en janvier. Fait à mentionner, il faut remonter au mois d'août 1981 pour constater une valeur plus considérable.

Par ailleurs, le volume des actions négociées a marqué également une hausse appréciable puisque les transactions ont porté sur 16.1 millions d'actions en février comparativement à 12.4 millions le mois précédent, ce qui représente une augmentation de 29.8 pour 100.

Ces statistiques se comparent favorablement à celles de la Bourse de Toronto où la valeur totale des transactions en février a accusé une diminution de 15 pour 100 pour s'établir à environ \$1 milliard, au regard du chiffre de janvier. Au cours de la même période, le nom-

bre des actions négociées a marqué une baisse de 5 pour 100 pour atteindre environ 88 millions.

Il est intéressant de noter qu'en février, la part du marché de la Bourse de Montréal, par rapport à celle de la Bourse de Toronto, est passée de 11.8 pour 100 en janvier à 15.4 pour 100 en février pour ce qui est du nombre des actions négociées et de 12.8 pour 100 en janvier à 19.3 pour 100 en février pour ce qui est de la valeur des transactions.

L'apport de la Caisse de dépôt

Si la Bourse de Montréal a accaparé une plus grande part du marché, il faut en attribuer la raison principalement au fait que la Caisse de dépôt et placement du Québec a augmenté sensiblement ses transactions sur le parquet de la Bourse montréalaise suite à la décision de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, en janvier, interdisant l'accès de la caisse au marché ontarien.

La Caisse de dépôt et placement du Québec, qui est le plus important investisseur institutionnel au Canada, a fait l'acquisition du contrôle de Domtar Inc., une entreprise québécoise, sans en informer la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, d'où les sanctions prises à l'endroit de la caisse. Celle-ci prétend que la

loi de l'Ontario ne s'applique pas à une société de la Couronne du Québec. La caisse exposera son point de vue au cours des audiences que tiendra prochainement la commission.

Pour en revenir à la Bourse de Montréal, signalons que la plupart des indicateurs ont baissé en février face à la détérioration de la conjoncture. Et les chances d'un redressement de la situation sont pratiquement nulles dans l'imédiat. Les plus fortes pertes boursières se situent dans les secteurs des pâtes et papiers et des pétroles, qui ont reculé respectivement de 6.7 et 4.75 pour 100. En revanche, le secteur de l'alimentation a évolué à l'encontre de la tendance générale en marquant une hausse de 1.03 pour 100.

En février, il y a eu 20 jours de négociations à la Bourse de Montréal, avec une moyenne de 803,065 actions transigées et une valeur quotidienne moyenne de \$12,468,314.

Par ailleurs, on a enregistré 32,450 transactions au cours du mois en revue. Le nombre moyen d'actions négociées par transaction s'est élevé à 495 actions, alors que la valeur moyenne se chiffrait par \$7,684. Le prix moyen par action négociée était de \$15.46, soit une hausse de 6.1 pour 100 par rapport à \$14.57 en janvier 1982.

L'avenir du Garage coop de Québec se jouera d'ici au mois de juin

par Jean-Charles GRENIER

L'avenir du Garage coop de Québec se jouera d'ici au mois de juin, le nouveau conseil d'administration ayant fixé à cette période la convocation d'une assemblée spéciale où sera soumis aux 650 membres un bilan après un plus de trois mois d'évaluation et d'analyse.

C'est ce qu'a indiqué, hier, au cours d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL, Clément Thibert, porte-parole du conseil d'administration en place depuis mercredi dernier.

Celui-ci a précisé que l'ancien conseil d'administration a remis le flambeau de la coopération dans cette expérience particulière à un tout nouveau conseil constitué largement des membres fondateurs qui ont ainsi repris le collier.

Les précédents administrateurs, qui ont parrainé une expérience nouvelle, en ont fait une évaluation négative en bonne partie. Cette expérience a fait en sorte de louer à des mécaniciens artisans les aires de travail du garage coopératif du 2369 boulevard Hamel.

Force a été de constater, selon les indications de Clément Thibert, que l'achalandage, avec ce modèle de fonctionnement, s'est démontré satisfaisant. Toutefois, des déficiences ont été remarquées à l'échelle de la surveillance gestionnaire ce qui pour-

rait être la cause d'une rentabilité amoindrie.

Quoi qu'il en soit, le nouveau conseil d'administration a décidé de poursuivre l'exploitation du garage coopératif avec ce modèle de fonctionnement. Cependant, la gestion coopérative sera plus rigoureuse. Ainsi, croit-on pouvoir démontrer la rentabilité d'un tel mode de fonctionnement d'ici au mois de juin.

Le Garage coop continue donc d'offrir les services de mécaniciens artisans aux taux respectifs de \$22 et \$24 l'heure pour les membres et le public. Trois mécaniciens répondent aux clients et Clément Thibert a indiqué que des démarches sont entreprises pour louer une aire de travail

à un quatrième et, peut-être même, à un cinquième mécanicien.

Outre ce service de mécaniciens artisans, le Garage coop permet à ses membres d'effectuer eux-mêmes, le samedi, la réparation de leur automobile. Parmi les autres services, il y a également les cours d'initiation ou d'apprentissage à la mécanique et l'abonnement à la revue de la coopérative "La Chronique".

Outre l'évaluation de cette période allant au mois de juin, le nouveau conseil d'administration cherchera, selon les premières indications, à sensibiliser le milieu de la coopération et à susciter ainsi son implication dans l'avenir du Garage coop.

Alsands: Ottawa étudie

OTTAWA (PC) — Accorder des concessions financières supplémentaires aux sociétés qui participent au projet Alsands, actuellement en plan, telle est l'une des possibilités qui sera étudiée, plus tard cette semaine, au cours d'une rencontre entre les représentants du gouvernement fédéral et de celui de l'Alberta.

En annonçant hier la recherche de solutions à l'impasse où se trouve Alsands, le ministre de l'Energie, M. Marc Lalonde, a ajouté que les deux gouvernements n'auraient peut-être pas besoin de modifier leurs offres

existantes si de nouveaux partenaires jugeaient leur participation avantageuse selon les conditions actuelles.

Il a qualifié l'offre actuellement avancée de marché positif pour certaines compagnies pétrolières en bonne situation financière, si elles peuvent retirer des bénéfices des avantages fiscaux offerts.

M. Lalonde doit rencontrer son homonyme de l'Alberta, M. Merv Leitch, jeudi à Winnipeg. Ils discuteront du projet de \$13.5 milliards, qui au cours des dernières semaines a perdu cinq de ses huit participants originaux.

Au fil du fisc

Pas de deuxième déclaration pour un T4 oublié

A titre de service à ses lecteurs, LE SOLEIL publie, à compter d'aujourd'hui, une série d'articles sur l'impôt. Offerte en collaboration avec Revenu Canada, l'impôt, cette série qui sera publiée les mardis et jeudis fournira les réponses aux questions que se posent le plus fréquemment les contribuables.

Q. — L'an dernier, comme j'ai démenagé trois fois, je n'ai pas reçu de déclaration personnalisée par la poste. Je me procurerai donc une formule de déclaration dans un bureau de poste et j'y inscrirai mon adresse actuelle. Ce qui m'embête, c'est que je ne sais pas quelle adresse je dois inscrire sur ma déclaration comme ancienne adresse?

R. — Si vous recevez habituellement une déclaration personnalisée par la poste, vous devriez inscrire l'adresse où cette déclaration a été envoyée, même si elle ne s'agit pas de votre plus récente adresse. L'ordinateur possède votre plus ancienne adresse et le traitement de votre déclaration sera accéléré si vous lui indiquez qu'il doit modifier cette adresse.

Q. — Je n'ai reçu aucun feuillet T4. Que dois-je faire?

R. — Les employeurs sont tenus d'expédier les feuillets T4 à la dernière adresse connue du contribuable, au plus tard cette année le 1er mars. Si, à la mi-mars, vous n'avez toujours pas reçu de feuillet T4, vous devrez communiquer avec votre employeur.

Si après avoir fait des démarches raisonnables, vous n'avez toujours pas reçu de feuillet de renseignements, inscrivez sur votre déclaration un chiffre estimatif de votre revenu et de vos déductions au titre des cotisations au Régime de pension du Canada ou au Régime des rentes du Québec, des primes d'assurance-chômage et de l'impôt déduit. Envoyez, si possible, vos talons de chèques de paie. Annexe une lettre pour préciser que

vous n'avez pu obtenir de feuillet T4 et indiquez les montants approximatifs. Donnez aussi le nom et l'adresse au complet de votre employeur.

Q. — J'ai produit ma déclaration d'impôt tout récemment, mais j'ai reçu hier un feuillet T4 que j'avais complètement oublié. Que dois-je faire?

R. — Dans l'hypothèse où vous auriez déjà reçu votre avis de cotisation, il vous faudra envoyer une copie de votre feuillet T4 à votre bureau de district d'impôt ou à votre centre fiscal, selon les indications de votre guide. N'oubliez pas de donner vos nom, adresse, numéro de compte et numéro d'assurance sociale. Par ailleurs, si vous n'avez pas reçu votre avis de cotisation, envoyez une copie de votre feuillet T4 avec ces renseignements à votre centre fiscal. Dans tous les cas, vous ne devez pas produire une deuxième déclaration.

Q. — J'ai reçu une déclaration T1 Spéciale par la poste. Ma situation fiscale s'est compliquée cette année. Dois-je quand même produire cette déclaration?

R. — Si vous avez reçu la déclaration T1 Spéciale par la poste et si vous avez un des genres de revenus et de déclarations énumérés à la rubrique "Qui ne peut pas utiliser la T1 Spéciale", produisez plutôt une T1 Générale que vous pouvez vous procurer à votre bureau de district de l'impôt ou à votre bureau de poste.

Source: Revenu Canada, Impôt.

NOMINATIONS: ENTREPRISES TELE-CAPITALE LTEE



Les Entreprises Télé-Capitale Ltée annoncent la nomination de messieurs Jean-Pierre Pampalon, J. Roger Hébert et Robert Lauzon au sein de leur Conseil d'administration.

Monsieur Pampalon est vice-président et directeur général de CFER-TV, Rimouski/Matane/Sept-Îles, qui dessert le bas Saint-Laurent et la côte nord. Monsieur Hébert est vice-président et directeur général de CHOI-MF, la station MF la plus populaire à Québec. Monsieur Lauzon est vice-président et directeur général de CHRC-MA, station radiophonique No 1 à Québec depuis de nombreuses années.

Les Entreprises Télé-Capitale Ltée exploitent les stations CFCM-TV, CKMI-TV, CHRC-MA et CHOI-MF à Québec, CFER-TV, Rimouski/Matane/Sept-Îles, ainsi que Télé-Capitale Unicom Ltée, une agence de représentation nationale dont les bureaux sont situés à Montréal, Toronto et Vancouver.

(ANN.)

Prenez le Prêt-à-partir du Connaisseur

Vous êtes à bord de notre Service Connaisseur. Et voilà

que, petit à petit, vous ne vous sentez plus pressé par le temps. Vous vous laissez aller au plaisir du voyage.

Le Service Connaisseur est un Prêt-à-partir relax qui vous permet enfin de profiter du temps. Le temps d'un personnel expert. Celui d'Air Canada.

Au départ, en vol et à l'arrivée. Ce service fait sur mesure pour les grands voyageurs fait déjà l'envie des autres lignes aériennes, tant par son exceptionnelle qualité que par l'étendue de son réseau. Ici au pays. Vers les États-Unis. Et même vers l'Europe.

En Connaisseur, vous profitez d'un service grand confort en vol.

Au tarif de la classe économique!

Nous ne ménageons aucun effort pour créer autour de vous une ambiance de quiétude et de raffinement.

Laissez-vous aller au plaisir du voyage.

En notre compagnie.

VOUS AVEZ TOUT NOTRE TEMPS.

SERVICE CONNAISSEUR

MIRABEL VERS PARIS:

4 vols par semaine

MIRABEL VERS LONDRES:

3 vols par semaine

MIRABEL VERS ZURICH:

3 vols par semaine

AIR CANADA



en un clin d'oeil

E.-U. Les camionneurs font des concessions

Un accord prévoyant d'importantes concessions salariales de la part des camionneurs a été ratifié par la base, a annoncé hier M. Roy Lee Williams, président du syndicat des camionneurs (Teamsters). L'accord prend effet immédiatement et doit rester en vigueur jusqu'en mars 1985. Il concerne quelque 300.000 camionneurs et manutentionnaires membres du syndicat. L'accord prévoit notamment un gel des augmentations de salaires et limite les primes de rattrapage de la hausse des prix. Quelque 50.000 personnes sont au chômage dans ce secteur.

Steinberg ferme deux de ses magasins à Québec

Les employés de deux magasins Steinberg de l'agglomération de Québec en sont à leur dernière semaine de travail, la direction de l'entreprise ayant décidé de mettre fin à l'exploitation de ces établissements au Carrefour Jean-Talon et à la place des Quatre-Bourgeois respectivement localisés à Charlesbourg et à Sainte-Foy. Les employés permanents

seront embauchés dans d'autres succursales Steinberg. Par ailleurs, si prend forme le projet de remplacer les deux magasins d'alimentation Steinberg par deux magasins Jadis (qui appartiennent à Steinberg et qui sont des magasins d'alimentation libre-service), ces employés auront priorité à l'embauche.

Moyenne de l'épargne élevée à Saint-Sauveur

Les membres de la Caisse populaire de Saint-Sauveur détiennent plus d'épargne et ont moins d'emprunt que la moyenne des membres de l'ensemble des caisses populaires. C'est ce qu'indiquent les chiffres dévoilés lors de l'assemblée générale. A Saint-Sauveur, l'épargne détenue s'élève à \$3.806 contre une moyenne de \$2.906 et l'emprunt moyen atteint \$2.161 comparativement à \$3.607. Outre ces données, le bilan fait état d'une augmentation, au cours du dernier exercice, de \$2.593.809 au chapitre de l'épargne, une hausse de 10,9 pour 100 comparativement à 14,7 pour 100 dans le cas de l'ensemble des

caisses du milieu. L'actif de la caisse a, de son côté, accusé une hausse de 9,8 pour 100 et atteint \$28.174.455. La moyenne des caisses est à ce chapitre de 15,5 pour 100. Par ailleurs, le trop-perçu est de \$209.889. De ce montant, \$71.165 vont à la réserve générale, \$23.483 à l'intérêt sur le capital social, \$9.015 en ristournes aux déposants sur l'épargne avec opérations et, enfin, \$91.839 en ristournes aux emprunteurs sur hypothèques.

Démission du président de la C. de commerce

M. Stanley Roberts a annoncé, hier, sa démission de la présidence de la Chambre de commerce du Canada, décision entrant en vigueur le 30 juin prochain. M. Roberts a précisé qu'il retournera dans le secteur énergétique, mais a refusé d'identifier son prochain employeur.

CYANAMID CANADA INC. NOMINATION



R.R. Brasseur

M. P.D. Gooch, directeur général du service des produits agricoles de Cyanamid Canada Inc., a annoncé la nomination de M. R.R. Brasseur au poste de directeur régional, région de l'est du Canada. Pour ce service, monsieur Brasseur sera responsable de la vente des aliments pour animaux et des suppléments alimentaires dans la région de l'est du Canada et de celle des pesticides dans la province de Québec. Il travaille toujours au bureau de Cyanamid situé à Baie d'Urfe au Québec. (ANN.)



REXFOR



Gaston Malette

André C. Sarasin

Monsieur Michel Duchesneau, président du Conseil d'administration et chef de la direction de REXFOR, annonce l'élection de Monsieur Gaston Malette, président de la Compagnie Malette Waterboard et de Monsieur André C. Sarasin, vice-président de Reed inc. au Conseil d'administration de la Société.

Les autres membres du Conseil d'administration de REXFOR sont: Madame Marie-Paule Allaire et Messieurs Hugues Belzile, Paul-A. Bienvu, Jean-Louis de Carufel, Pierre M. Vallée, Jean-Louis Verrette. (ANN.)

Changez l'air de vos congrès!

- 160 chambres, 42,50\$ par jour (1 ou 2 pers.)
- 2 suites
- 1 hall de congrès et d'exposition
- 10 salons de réunion
- 2 restaurants
- retrothèque, piscine, salon d'esthétique
- 10 minutes de l'aéroport
- plus l'air résolument accueillant du Saguenay!



le oussillon
Accueillant
comme le Saguenay

Jonquière, Québec 1-800-463-9161 Telex: 051-36267

Domaine des soeurs à Cap-Rouge Programme privé d'aide à l'accession à la propriété

par Vianney DUCHESNE

Le Domaine des soeurs à Cap-Rouge vient de lancer son propre programme d'aide à l'accession à la propriété en y allouant des crédits maximaux de \$225.000 pour les deux prochaines années.

En effet, la compagnie s'engage à verser \$120 par mois la première année et \$60 par mois la seconde année à tout acheteur d'une maison et d'un terrain entre le 1er mars et le 30 avril. L'offre porte sur des achats particuliers: 52 terrains à construire, 20 maisons jumelées déjà construites ou en construction, 18 maisons jumelées à construire et 4 maisons unifamiliales déjà en construction.

Ainsi, les programmes de rabais des prix dans le domaine de l'automobile effectue une première percée dans le monde de la construction domiciliaire. Les administrateurs de la compagnie n'ont pas caché en effet que le programme a été mis de l'avant un peu à cet exemple et aussi pour compenser, d'une certaine façon, le fait que certains clients de cette entreprise ne peuvent bénéficier du programme québécois d'aide à l'accession à la propriété parce qu'ils n'ont pas d'enfant

dividendes

(par la PC)

Dividendes des sociétés déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire.

Atco Ltd, I et II, cinq cents, 26 mars, inscr. 12 mars.

British Columbia Forest Products, ord., cinq

cents, 1er mai, inscr. 2 avr.

Canada Packers Ltd, 40 cents ou un div.-action, 1er avr., inscr. 9 mars.

Corporate Foods Ltd, ord., 65 cents, 1er avr., inscr. 15 mars.

Numac Oil and Gas Ltd, 10 cents, semestriel, 31 mars, inscr. 15 mars.

ou que le prix de la maison est au-delà de la limite des \$60.000, ou encore parce qu'il s'agit d'une 2e maison.

Le ralentissement du marché y est aussi pour quelque chose. Le président Pierre Barbeau a déclaré au SOLEIL: "Traditionnellement, depuis huit ans, nous avions 8 pour 100 du marché de la région de Québec. Mais, depuis que le niveau des mises en chantier a diminué, nous devons admettre que ce n'est plus suffisant, surtout que cette année on ne prévoit que 1.000 mises en chantier dans la région. Pour nous, c'est le double qu'il nous faut".

Le secrétaire-trésorier de la firme, M. Léo Petitclerc, a souligné le fait que son entreprise a pour plus de \$1 million de terrains pourvus de tous les services municipaux, donc prêts à construire. Ça coûte aussi cher à supporter qu'un imposant inventaire d'automobiles. On comprend alors le plagiat de la formule de l'industrie automobile américaine.

Comme dans tout programme, il y a des critères essentiels à respecter: le propriétaire doit occuper sa maison; il doit honorer ses obligations hypothécaires; la subvention mensuelle cesse automatiquement en cas de revente et l'aide sera versée mensuellement. Le montant global sera cependant investi dans un compte spécial en fiducie pour en garantir le paiement pour toute la durée du programme.

Les deux administrateurs de la compagnie ont assuré que les prix ne seront pas gonflés. Ils ont expliqué à ce sujet que les coûts de leurs maisons sont connus pour avoir été annoncés et qu'il sera très facile à quiconque de le vérifier. De plus, la compagnie dispose de certains prêts hypothécaires à 13½ pour 100 pour deux ans. Dans le cas d'une maison jumelée qui se vendait \$69.950 à l'automne, mais \$65.950 actuellement, avec un paiement initial

de \$9.261 et l'aide financière, cela signifie un remboursement de \$545.80 par mois, la première année.

**RABAIS
D'HIVER
AU
RÉGENCE
HYATT
DE
MONTREAL**



\$59

Profitez de l'hiver pour séjourner à peu de frais à Montréal.

- Hôtel Régence Hyatt — \$59* par chambre, par soir.
- C'est une réduction substantielle du prix régulier.
- du 1er décembre 1981 au 30 avril 1982.
- plan familial offert.
- Pour information, voyez votre agence de voyage ou appelez sans frais:

— au Canada: 1-800-268-7530

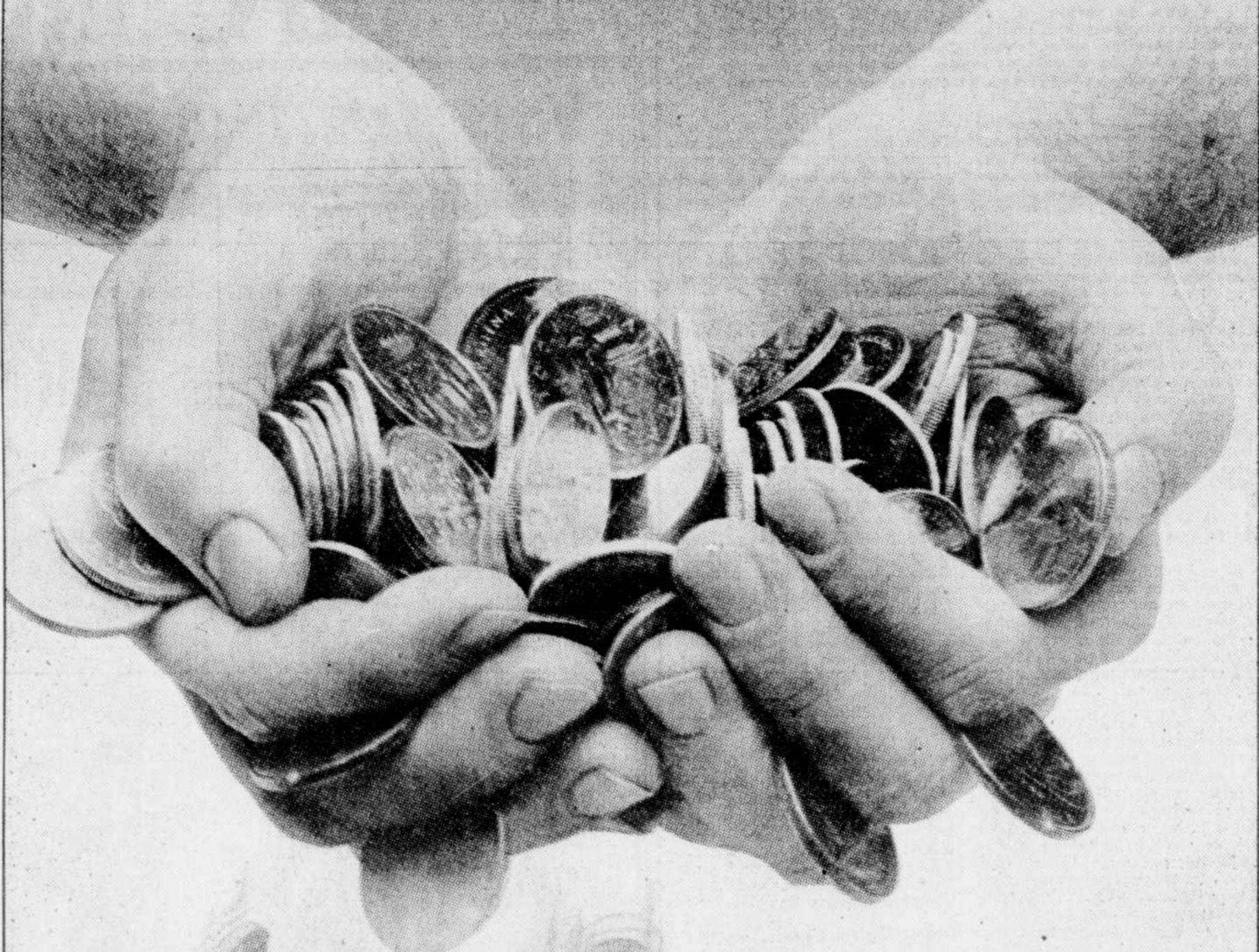
— télé: 055-60223

*en devises canadiennes et selon espace disponible.

HÔTEL RÉGENCE HYATT MONTRÉAL

777, rue University
(Place Victoria en face de la Place Bonaventure)

Faites-vous des bénéfuites?



Les services de transmission du GCI de Bell vous aident à enrayer les fuites de bénéfices.

Le **Groupe des communications informatiques** de Bell vous aide à augmenter la rentabilité de votre entreprise. Que vous possédiez un ordinateur ou que vous en utilisiez un à temps partagé, le GCI vous permet d'acheminer instantanément votre information partout au Québec, au Canada et à l'étranger.

Accélérez le traitement de vos commandes, écoutez vos délais, obtenez une meilleure gestion des stocks, facturez et effectuez vos recouvrements plus rapidement.

Chef de file en son domaine, le GCI de Bell s'est bâti une réputation de fiabilité. Communiquez avec l'un de ses conseillers pour convertir vos bénéfices en bénéfices.

Tél.: 1-800-361-8441

GCI

La téléinformatique
partout au pays
grâce à
votre compagnie
de téléphone

**Le Groupe des
communications
informatiques**

Bell Canada